

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix-Travail-Patrie

UNIVERSITÉ DE YOAUNDÉ I

ÉCOLE NORMALE SUPERIEURE

DÉPARTEMENT D'HISTOIRE



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work – Fatherland

THE UNIVERSITY OF YAOUNDE I

HIGHER TEACHERS' TRAINING
COLLEGE

DEPARTMENT OF HISTORY

THEME :

**LE VEUVAGE ET SON EVOLUTION A BAMENDJOU
(OUEST-CAMEROUN) DE LA FIN DU XVII^e SIECLE AU
DEBUT DU XXI^e SIECLE**

Mémoire présenté et soutenu publiquement en vue de l'obtention du Diplôme de
Professeur de l'Enseignement Secondaire II^e Grade (DIPESII)

PAR

Marie Noël DJOUELA DE TALLA

Licenciée en Histoire

Sous la direction de :

Dr Alexis TAGUE KAKE

Et

Dr Christophe SIGNIE

Chargé de cours

Chargé de cours

Année académique 2014 – 2015

SOMMAIRE

SOMMAIRE	i
DEDICACE	ii
REMERCIEMENTS	iii
LISTE DES TABLEAUX	iv
TABLE DES PHOTOGRAPHIES	v
LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS	vi
TABLE DES FIGURES	vii
GLOSSAIRE	viii
RESUME	ix
ABSTRACT	x
INTRODUCTION GENERALE	1
CHAPITRE I : ORINE ETFONDEMENT DU <i>FOCK</i> A BAMENDJOU	16
I-ORIGINE DU VEUVAGE	16
II- LES FONDEMENTS ET LE SENS DU VEUVAGE.....	23
CHAPITRE II : LE VEUVAGE A BAMENDJOU A L'EPOQUE PRECOLONIALE ..	31
I-LE VEUVAGE AVANT ET PENDANT L'INHUMATION	31
II-LES RITES PROPREMENT DITS.....	36
CHAPITRE III : LES FACTEURS DE L'EVOLUTION DU VEUVAGE A BAMENDJOU A L'EPOQUE COLONIALE ET POST-COLONIALE	48
I – LES FACTEURS INTERNES DE L'EVOLUTION DU <i>FOCK</i> A BAMENDJOU.....	48
II-LES FACTEURS EXTERNES DE L'EVOLUTION DU <i>FOCK</i> A BAMENDJOU	53
CHAPITRE IV : L'EVOLUTION DU VEUVAGE A L'EPOQUE COLONIALE ET POST COLONIALE	62
I-LES MUTATIONS OBSERVEES DANS LE <i>FOCK</i>	62
II-LES PERMANENCES DANS LA PRATIQUE DU <i>FOCK</i>	67
CONCLUSION GENERALE	75
SOURCES ET REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES	77
TABLE DES MATIERES	84
ANNEXES	87

DEDICACE

A mon tendre époux Amos Jules CHAKAM

A la mémoire de mon père André TALLA.

REMERCIEMENTS

Bien que nous nous trouvons dans l'impossibilité de dresser une liste exhaustive de tous ceux et celles qui nous ont aidé à finaliser ce travail, nous tenons à exprimer notre reconnaissance et nos sincères remerciements à nos deux Directeurs de recherche, le Dr. Alexis TAGUE KAKEU et le Dr. Christophe SIGNIE, qui se sont occupé de l'organisation et de la progression de ce mémoire en formulant de nombreuses suggestions d'ordre méthodologique et rédactionnel très utiles dans la préparation du manuscrit définitif. Nous tenons également à remercier le Pr. Salvador EYEZO'O, chef de département d'Histoire de l'Ecole Normale Supérieure (ENS) de Yaoundé et l'ensemble du corps enseignant de l'ENS de Yaoundé pour leur disponibilité, leurs enseignements et leurs conseils efficaces à notre formation.

Notre gratitude est grande envers M. TEDJOUONG et son épouse, à mon beau frère Mathieu HAPPI, ainsi qu'à notre maman MAHOUEKAM qui n'ont cessé d'apporter leur soutien aussi bien financier que moral tout au long de notre parcours académique. A Christian TIAKO pour ses conseils et ses encouragements. A nos frères et sœurs Rose MAKOUMBO TALLA, Pauline MAKOUGOUM TALLA, Louis Simon NDADA TALLA, Moise Delvice FEUKAM DE TALLA, Samuel Rodrigue NTCHINDA DE TALLA, Eric Berthrand SUFEU DE TALLA, Jeanne Aimée KOUNGOUM DE TALLA, à toute la famille TALLA et à nos enfants, qu'ils trouvent ici notre entière reconnaissance.

Nous ne saurions également oublier de remercier nos camarades, nos amis, les responsables des bibliothèques, les informateurs et tous ceux qui de loin ou de près ont contribué à la réalisation de ce travail.

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1: Durée, interdits et contraintes du veuvage selon le sexe	44
Tableau 2: présentation d'une fiche d'entrée au sixa	58
Tableau 3: Les modifications intervenues dans la pratique du fock	66

TABLE DES PHOTOGRAPHIES

Photo 1: Femme éplorée première épouse	72
Photo 2: Femme éplorée deuxième épouse	73

LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS

CEPER : Centre d'Édition et de Production pour l'Enseignement et la Recherche.

DIPES II: Diplôme de Professeur de l'Enseignement Secondaire II^e Grade.

E.N.S. : Ecole Normale Supérieure.

F.A.L.S.H. : Faculté des Arts, Lettres et Sciences Humaines.

IFAN : Institut Français d'Afrique Noire.

MIN.RE.S.I. : Ministère de la Recherche Scientifique et de l'Innovation.

MINASCOF : Ministère des Affaires Sociales et de la Condition Féminine.

PUF : Presse Universitaire de France.

SMEP : Société de la Mission Évangélique de Paris.

TABLE DES FIGURES

Figure 1: Localisation de la zone d'étude	15
---	----

GLOSSAIRE

Bilah : ce qui tenait lieu de vêtement pour les hommes à l'époque précoloniale à Bamendjou.

Fock : désigne à la fois le veuf, la veuve et même le veuvage.

Hock fock : essuyer le veuvage.

Kwob fock : la ceinture du veuvage

Nde fock : réclusion de la veuve

Nesohck fock : laver le veuvage

Nghan gnié : totem

Nghê fock : accompagner la veuve en visite

Nkoude fock : lit de veuvage

Ntse fock : la tenue du veuvage

Ntcheut fock / kwob : rester sans marie, sans épouse.

Sa'ah : désigne la sorcellerie chez les Bamendjou

Sohck fock : hérité de la veuve, ce terme renvoie au lévirat.

Tock : vampirisme

Tum : vampire

RESUME

En choisissant comme thème de recherche le veuvage et son évolution à Bamendjou (Ouest-Cameroun) de la fin du XVII^e siècle au début du XXI^e siècle, il s'est agi pour nous de comprendre les fondements, l'importance et l'évolution de ce rite dans ce village. Pour atteindre ces objectifs, nous nous sommes servie des documents écrits (ouvrages, Mémoires et Thèses, documents d'Archives etc.), des sources électroniques œuvre des différents spécialistes des sciences sociales, et des données orales. Pour analyser les informations recueillies, nous avons recouru à la méthode qualitative. Ainsi, il ressort de cette analyse que :

Le veuvage est une pratique religieuse qui a été instituée pour permettre à un survivant de surmonter la douleur inhérente à la mort de son conjoint et de se débarrasser des souillures que lui laisse cette disparition.

Dans la localité de Bamendjou, sa pratique impose plus de rigueur aux femmes qu'aux hommes car, lorsqu'un homme perd son épouse, la solitude est amoindrie. Cependant, ce rituel jadis sacré et riche de sens et de portée a évolué avec le temps. Cette évolution résulte non seulement des facteurs externes comme le christianisme et les médias, mais aussi des facteurs internes à l'exemple de la coutume et de la pauvreté.

ABSTRACT

Our choice to investigate on widowhood and its evolution in Bamendjou, a locality of the West Region in Cameroon, for our thesis, is aimed to better understand the foundations, the importance and evolution of this rite in the above locality. In order to achieve our goals, we have exploited some written documents such as books, dissertations, theses, archives, etc, as well electronic data, various social sciences expert's works and oral data. In order to carry out the analysis of all the data collected, we have applied the qualitative approach that led us to the following results:

First, widowhood is a religious rite targeted to allow the living ones to overcome the pain related to the death of their spouses and throw away all the stains left behind by the dead person.

Second, In the locality of Bamendjou, women suffer from its strictness more than men, because when a man become a widow, he less experience loneliness. However, widowhood rite, sacred and full of meaning and impact in old times has evolved with time. This evolution is due not only to external factors like Christianity, but also to internal factors such as custom and poverty.

INTRODUCTION GENERALE

Un regard porté sur la culture Bamiléké nous permet de nous rendre compte que le veuvage figure au nombre des traditions les plus observées. Ceci témoigne du grand intérêt et du poids que revêt cette coutume chez les peuples de cette ethnie. D'après le dictionnaire Petit Robert¹, le veuvage est l'état d'une personne provisoirement séparée de son conjoint. Au-delà de cette définition générale, le veuvage a pris au fil du temps en zone bamiléké beaucoup d'autres connotations auxquelles nous prendrons la peine de revenir tout au long de notre exposé.

Notre travail porte sur "le veuvage chez les Bamendjou (Ouest-Cameroun) du début du XVII^e siècle au début du XXI^e siècle ". Une telle étude s'inscrit en droite ligne dans le champ de la recherche historique et se fonde sur un certain nombre de motivations.

RAISONS DU CHOIX DU SUJET

La première raison ayant guidé le choix de ce thème est notre attachement à notre culture. En fait, nous avons observé du fait du modernisme qu'au fil des années, un certain déclin des valeurs culturelles camerounaises et Bamiléké en particulier s'est entamée. Notre objectif dans cette analyse est de contribuer à la valorisation et à la pérennisation de nos coutumes ancestrales dont la dégradation se fait de plus en plus progressive.

Etant donné notre appartenance au village Bamendjou, nous pouvons collecter aisément les sources orales, et ainsi apporter notre modeste contribution à la connaissance de cette pratique culturelle. Par ailleurs, nous pensons que les Africains doivent mettre un accent sur l'étude de leur propre culture et cela d'une manière sérieuse et objective, ce qui serait une expérience

¹ Dictionnaire nouveau petit Robert, édition 2009, p.1970.

enrichissante car, comme le dit Marcel Griaule, « il serait intéressant de voir comment un autochtone interprète sa propre culture »².

La dernière raison est le désir pour nous de faire constater les abus et les déviances liés à cette manifestation culturelle afin de l'empêcher de porter atteinte à la dignité des ressortissants de cette zone, telle que l'aurait souhaité Cheik A. Diop lorsqu'il écrit : « les intellectuels doivent étudier le passé non pour s'y complaire, mais pour y puiser des leçons ou s'en écarter en connaissance de cause si cela est nécessaire »³.

Au-delà des motivations précédentes, le choix de ce thème répond à l'exigence académique de produire un mémoire de fin de formation sur la base d'un sujet de recherche. Ainsi, pour plus d'efficacité, nous avons choisi de nous limiter à la localité de Bamendjou.

CADRE SPATIAL

S'agissant de la zone d'étude, nous avons privilégié la localité de Bamendjou parce que c'est dans cette région que nous avons passé notre enfance.

Situé dans l'actuelle région de l'Ouest du Cameroun et plus précisément dans le département des Hauts-plateaux dont Baham est le Chef lieu, Le village Bamendjou s'étend sur une superficie de 65km²⁴. Il est limité au Nord-Est par Bameka, au Nord-Ouest par Bansa, à l'Est par Bahouan, au Sud-est par Baham, au Sud-ouest par Batié et à l'Ouest par Fotouni, Bagam et Baloum⁵.

Plusieurs hypothèses ont été élaborées sur l'origine des Bamendjou.

Si nous nous en tenons d'abord à l'hypothèse de Cheikh Anta Diop selon laquelle tous les peuples d'Afrique sub-saharienne tireraient leur origine de

² M. Griaule, *la quête du passé, une nécessité absolue*, Paris, Karthala 1984, p.17.

³ C.A.Diop, *l'unité culturelle de l'Afrique noire*, Présence Africaine, Paris, 2^e édition, 1982, p. 9.

⁴E. GHOMSI, « les Bamilékés du Cameroun : essai d'étude historique des origines à 1920 », Thèse du Doctorat du 3^e cycle, Université de Paris I, Sorbonne, 1972, p.21.

⁵M. C. MAWA, « Bamendjou et les chefferies attenantes : un cas d'étude des relations inter-chefferies des origines à 1905 », Mémoire de Maîtrise en Histoire, Université de Yaoundé I (UYI), 2006, p.2.

l’Egypte ancienne, nous pouvons affirmer que les Bamendjou viendraient de la vallée du Nil. En effet, Cheikh Anta Diop a tenté de l’établir dans ses travaux consacrés à la réhabilitation des Noirs et à la démonstration des similitudes culturelles qui existeraient entre l’Egypte ancienne et le reste des peuples noirs du continent. Il affirme à ce sujet que : « De quelque côté qu’on recueille les légendes relatant les origines d’un peuple en Afrique noire, la direction indiquée nous ramène à la vallée du Nil comme point de départ »⁶.

Cette origine égyptienne des Bamendjou se justifierait à travers des pratiques communes aux deux peuples. A titre d’exemple, l’on peut relever l’inhumation des chefs ou des notables bamendjou dans les cases ou cimetières royaux, qui est semblable à celle des rois de l’Egypte antique qui se déroulait dans les pyramides ; le *Ntse Ndop*, espèce de tissu aux rayures blanchâtres et bleues qu’on revêt les jours des funérailles d’un chef, d’un notable ou d’un prince à Bamendjou est le même que celui utilisé pour l’ornement des rues du Caire pendant les périodes de grandes réjouissances⁷. Ainsi, de la vallée du Nil, ces population auraient migré vers la région du Soudan, puis auraient fait escale aux abords du lac Tchad au XI^e siècle, et dans l’Adamaoua au XVI^e siècle⁸. On note à partir de ces faits trois étapes migratoires à savoir le Soudan, le Tchad et l’Adamaoua. C’est certainement à partir de cette dernière région que les Bamiléké en générale et les Bamendjou en particulier auraient migré pour s’installer dans le plateau bamiléké.

Selon R. Delarozière, les Bamendjou font partie du deuxième groupe⁹ des populations bamiléké qui sont venues du Haut-Mbam (actuellement sous occupation Tikar) pour s’implanter sur l’actuel plateau bamiléké. Ce deuxième groupe s’était dirigé vers le Sud en contournant les Baleng, les Badeng et les

⁶ C.A.Diop, *Nations nègres et culture*, Paris, Présence Africaine, 1954, p.371.

⁷ L.Matsinkou, « l’importance économique de la femme dans la société traditionnelle Bamiléké : le cas de la chefferie Bamendjou, les faits historiques », Mémoire de Maîtrise en Histoire Université de Yaoundé I, 1996, pp.10-11.

⁸ T.M.BAH, « Guerre, pouvoir et société en Afrique précoloniale (entre le Lac Tchad et la côte Cameroun) », thèse de Doctorat d’Etat ès-Lettres, Université de Paris I, 1985, p.158.

⁹ R.Delarozière, « Les institutions politiques et sociales des populations dites Bamiléké », collection *Etudes Camerounaises*, hors série, Yaoundé, Institut Français d’Afrique Noire (IFAN), 1950, p. 12.

Bapi. Au cours de leur migration, des chefferies nouvelles étaient créées à l'instar de celle de Bamendjou. A ce propos, R.Delarozière affirme :

Ces hommes qui devaient former les groupements de Bagam, de Bamendou et de Bansa s'avancèrent vers le sud en contournant le groupe de Baleng, Badeng, Bapi solidement établi dans les montagnes. C'est ainsi que Bamendou devait donner naissance à Baham, d'autre part à Bangou, qui, à son tour devait provoquer la formation de Bazou (Baganté), enfin, de Bamendjou (Bansa), Baméka (Bamougoum) et Batié (Bagam)¹⁰.

Cette thèse n'est néanmoins pas partagée par tous les autres.

Selon Emmanuel Ghomsi, les Bamendjou proviendraient de la région de Bamenda ; ils auraient quitté ce foyer au début du XVIII^e siècle. Sur leur itinéraire, ils se seraient heurtés aux Baleng et aux Bafoussam antérieurement installés. Ils les auraient contournés en se dirigeant vers les départements de la Menoua, du Haut-Nkam et du Ndé actuels¹¹.

J.L.Ndongmo, quant à lui, parle de l'occupation des plateaux de l'Ouest en six mouvements. Les Bamendjou, les Bansa, les Baméka, les Bagam, les Batié et les Baham font partie du troisième mouvement qui migrerait sous la pression des Bansa au XVIII^e siècle. Aussi, l'origine et l'itinéraire migratoire des Bamendjou s'inscrivent-ils dans le même contexte que celui des pressions et des conquêtes qu'ont subies les populations bamiléké au début du XVIII^e siècle. Précédemment installés à Ngoung-Ngoung dans la région de Kumbo, les Bamendjou pénétrèrent les Hauts plateaux de l'Ouest sous la pression des Bansa¹².

Selon le chef supérieur bamendjou, J.P.R.Sokoudjou, les Bamendjou viendraient de Bali, d'où ils seraient partis pour leur emplacement actuel en suivant comme itinéraire Bansa, Fongo-Tongo et Bansa¹³. On note à partir de

¹⁰Ibid.

¹¹ E.Ghomsi, « La naissance des chefferies Bamiléké et les relations entre les divers groupes avant la conquête allemande », In *Revue camerounaise d'histoire*, n°1, oct. 1971, p.98.

¹² J.L.Dongmo, *le dynamisme bamiléké (Cameroun)*, Vol.1, Yaoundé, Centre d'Édition et de Production pour l'Enseignement et la Recherche (CEPER), 1981, p. 63.

¹³ J.P.R.Sokoudjou, 74 ans, roi des Bamendjou, Bamendjou, entretien du 16 Août 2014.

ce témoignage, que les Bamendjou auraient effectué leur migration en trois étapes.

Ainsi, l'on comprend que les hypothèses sont nombreuses sur l'origine et l'itinéraire migratoire des Bamendjou. Cependant, si elles ne sont pas clairement définies, une hypothèse demeure plausible selon laquelle les Bamendjou tireraient leur origine de la vallée du Nil. Ils auraient quitté cette région pour leur site actuel en passant par le Soudan, les abords du Lac Tchad au XI^e siècle, l'Adamaoua au XVI^e siècle, Bali, Bansa et Fongo-Tongo au cours du XVII^e siècle. Le cadre spatial étant présenté, il s'avère nécessaire pour nous de justifier notre délimitation chronologique.

CADRE TEMPOREL

Notre étude part de la fin du XVII^e siècle au début du XXI^e siècle.

La fin du XVII^e siècle renvoie à l'installation des Bamendjou sur leur site actuel que P.L.Chendjou situe vers la seconde moitié du XVII^e siècle¹⁴. Le début du XXI^e siècle quant à lui marque la date où la pratique du veuvage est davantage sous le coup des mutations déclenchées par la combinaison de plusieurs facteurs qui sont à la fois internes et externes.

Les jalons ci-dessus posés justifient les objectifs et l'intérêt de notre étude.

OBJECTIFS ET INTERET D'ETUDE

La présente étude requiert plusieurs objectifs et intérêts, lesquels sont d'ordre scientifique et opératoire. Mais avant d'y arriver, il est important de souligner que la tendance en historiographie est celle qui de nos jours interpelle les Africains quant à la nécessité d'écrire eux-mêmes leur propre histoire, ceci constituant la seule ou la meilleure manière d'éviter de consommer une histoire écrite par les étrangers qui sont pour la plupart des idéologues. Patrice

¹⁴ P.L.Chendjou cité par Mawa, « Bamendjou et chefferies... », p. 16.

Lumumba soulignait la nécessité pour les Africains d'écrire leur propre histoire lorsqu'il affirmait dans la dernière lettre à sa femme : « L'histoire dira un jour son mot (...) l'Afrique écrira sa propre histoire »¹⁵. C'est donc en souscrivant à cette urgence que nous avons choisi de traiter un sujet qui porte sur l'un des aspects de la civilisation de l'Afrique noire qui est le veuvage.

Des objectifs de notre recherche

En étudiant la question du veuvage chez les Bamendjou, nous voulons rassembler les informations qui rendent compte de cette pratique dans cette zone. Il s'agit pour nous de présenter d'une manière objective les rites et les croyances qui y sont liés, en expliquant leur bien fondé. Ce travail vise une découverte historico-sociologique sur ce phénomène que nous avons souvent apprécié de loin et avec beaucoup de préjugés.

L'autre objectif est de pouvoir remettre les autochtones sur la voie de leurs valeurs culturelles. Il faudrait absolument que la postérité Bamendjou sache le comment et le pourquoi du veuvage en tant que fait traditionnel et historique. Ces objectifs sont intimement liés aux intérêts de notre recherche.

Des intérêts de notre recherche

Cette recherche a un intérêt scientifique et socioculturel.

Sur le plan scientifique, l'étude faite sur la pratique du veuvage à Bamendjou est une précieuse contribution à la connaissance de la culture des peuples Bamiléké en général et de cette localité en particulier. Les peuples africains étant considérés comme des civilisations sans écriture, la rédaction des informations liées à nos investigations nous permettra de contribuer à la conservation d'un des aspects de leur culture, car comme le dit si bien un dicton populaire, les paroles s'envolent mais les écrits restent. Le document qui

¹⁵ M. Kanguelieu Tchouaké, *La rébellion armée à l'Ouest-Cameroun (1955-1971)*, Yaoundé, Edition Saint Siro, 2003, p. 2.

résultera de notre travail serait par conséquent un héritage pour la postérité intellectuelle et scientifique.

Sur le plan socioculturel, l'impératif d'ouverture sur les autres et la nécessité de sauvegarder un aspect de la diversité culturelle camerounaise sont un facteur d'instigation à cette recherche qui, en faisant connaître le peuple Bamendjou aux autres camerounais, nous permet de les exposer au riche patrimoine identitaire de notre nation. Par ailleurs, si la transmission des valeurs demeure chez nous une notion cardinale, il est du but de cette étude d'amener non seulement les Bamendjou à se connaître eux-mêmes, mais aussi d'éviter que le veuvage soit mal compris ou mal appliqué. Aussi la définition des concepts clés de notre thème s'avère-t-elle nécessaire.

APPROCHE CONCEPTUELLE

Pour faciliter la compréhension de notre étude, la définition d'un certain nombre de concepts s'avère nécessaire. Il s'agit des concepts veuvage, veuf ou veuve, coutume et rites.

Selon le dictionnaire universel, le veuvage désigne l'état de celui qui a perdu son conjoint¹⁶. Bernard Chendjou nous informe que le veuvage est un ensemble de rite que l'on fait subir à la veuve ou au veuf dès la perte de son conjoint ou de sa conjointe, pour amenuiser le choc psychologique créé par la perte d'un être cher et pour favoriser sa réinsertion au sein de la communauté¹⁷. Michel Foka quant à lui, définit le veuvage comme étant la période pendant laquelle, le veuf ou la veuve porte en lui ou en elle le deuil de son conjoint ou de sa conjointe¹⁸.

Dans le cadre de sa recherche portant sur le peuple Bapa, D. Simeu dans *Le code coutumier des rites de veuvage* définit le veuvage comme étant l'ensemble de pratiques coutumières fondé sur la croyance en l'efficacité de

¹⁶ Dictionnaire universel 4^e édition, Hachette, Paris 2002, p.1970.

¹⁷ B.Chendjou, 61 ans, Enseignant, Bamendjou, entretien du 17 Août 2014.

¹⁸ M.Foka, 65 ans, Eleveur, Bamendjou, entretien du 17 Août 2014.

leurs effets, que le conjoint survivant doit observer pendant une certaine durée pour surmonter la douleur de la séparation et affronter la nouvelle vie dans un processus de resocialisation communautaire¹⁹.

Le veuf ou la veuve désigne l'état d'une personne dont le ou la conjoint(e) est décédé(e)²⁰.

La coutume est définie comme l'ensemble des règles établies par la tradition et qui s'impose à un groupe socialement défini. C'est encore l'ensemble des habitudes qui se transmet de génération en génération²¹.

Les rites désignent les cérémonies solennelles inscrites dans la vie sociale ou religieuse d'une collectivité, aux cours desquelles, les participants effectuent des pratiques réglées ou prononcent des discours prescrits par la tradition²². Selon le dictionnaire universel, c'est l'ensemble des cérémonies en usage dans une croyance ou religion²³.

Les termes clés de notre sujet étant définis, il est important de jeter un coup d'œil sur la littérature existante portant directement ou indirectement sur le veuvage.

REVUE DE LITTERATURE

G. FONGANG affirmait que:

L'essentiel de la découverte scientifique ne tient pas seulement à la nouveauté d'une observation, mais aussi au fait d'établir un rapport solide entre le déjà connu et ce qui était jusqu'à lors inconnu, car c'est grâce à ce processus que l'on parvient le plus sûrement à la compréhension véritable et au progrès réel²⁴.

¹⁹ D.Simeu, Code coutumier des rites de veuvage, Bapa, 2011, p. 2.

²⁰ Dictionnaire universel...p.1970.

²¹ Dictionnaire nouveau petit Robert, édition 2009, p.415.

²² M.Kenkall, Villas-Boas et al cité par R.L.Nnengue, « le rite de veuvage et son évolution à Ondondo Ngoé dans le Sud-Cameroun », Mémoire de DIPESII en Histoire, ENS Yaoundé, p.27.

²³ Dictionnaire universel..., p.1640.

²⁴ G.Fogang, « Les mutations du secteur agricole bamiléké(Cameroun) étudiées à travers ses acteurs : une analyse à partir des localités de Fokoué et de Galim », Institut des sciences et industrie du vivant et de l'environnement de Paris (Agro Paris TECH) ex-institut nationale agronomique, Paris-Grignon, 2008, p.24.

Quoique la production écrite sur le veuvage dans la localité de Bamendjou soit presque inexistante, il faut dire que les travaux de certains chercheurs ont servi de base à l'élaboration de ce travail.

Dans sa thèse, E. Ghomsi²⁵ analyse particulièrement l'origine et l'identité des bamiléké ainsi que leur civilisation pendant la période précoloniale. Il aborde succinctement la notion de funérailles et de succession, mais ne s'attarde pas spécifiquement sur le veuvage.

L'analyse de Mbondji²⁶ est centrée sur le veuvage de la femme chez les Pongo du Cameroun. Il présente les rites relatifs au veuvage féminin dans cette localité pendant la période précoloniale et postcoloniale et montre avec pertinence que cette pratique joue un rôle prépondérant dans la réinsertion sociale de la veuve après le décès de son conjoint. Toutefois, il reste à noter qu'il se limite à la seule localité de Dibombari.

Dans son ouvrage intitulé *le crâne qui parle*, C.H.Pradelles de Latour sans traiter du veuvage dans son ensemble, consacre néanmoins quelques pages à ce rituel. Pour lui, le veuvage fait partie de tout un ensemble de pratiques visant à établir la cohésion sociale après le décès d'un homme marié²⁷. Il reste à noter qu'il se limite dans son analyse au veuvage féminin uniquement, d'où l'importance de notre étude.

P.B. EDZOA²⁸ dans ses travaux se consacre à l'influence du christianisme sur la pratique du veuvage chez les Ewondo. Il montre que l'introduction du christianisme dans cette société a eu un impact considérable sur les habitudes culturelles de ce peuple et donc sur la pratique du veuvage,

²⁵Ghomsi, « les Bamilékés du Cameroun : essai d'étude historique des origines à 1920 », Thèse du Doctorat du 3^e cycle en histoire, Université de Paris I, Sorbonne, 1972.

²⁶Mbondji, « Essai sur les rites relatifs au veuvage de la femme et son évolution dans le temps chez les Pongo du Cameroun », Mémoire de Maîtrise en sociologie, Université de Yaoundé I, 1979.

²⁷C.H.Pradelles de Latour, *Le crâne qui parle*, 2^e édition de l'ethnopsychanalyse en pays Bamiléké, cahors, EPEL, 1997.

²⁸P.B.Edzoa, « l'influence du christianisme sur le rite traditionnel beti : le cas de l'*Akus* chez les Ewondo de 1960 à nos jours », Mémoire de DIPES II en histoire, Ecole Normale Supérieure de Yaoundé, 1999.

mais il n'évoque pas les fondements économiques et sociaux de ce rite qui fait l'objet de notre étude.

R. N. Nnengue²⁹ apporte un éclairage sur la pratique du veuvage dans le village Ondondo Ngoé du sud-Cameroun. Il présente l'origine du veuvage, son déroulement et même son évolution dans cette localité. Cependant, s'il est vrai qu'il évoque les facteurs de cette évolution, il n'en demeure pas moins qu'il se limite aux seuls facteurs externes.

Marie-Josée N.Evina³⁰ montre le rôle que joue la femme dans la société camerounaise en tant qu'actrice du développement et de socialisation de l'être. Elle souligne la combativité des femmes dans la vie car, ces dernières ne se laissent pas faire même après le décès de leur conjoint. C'est dire que la femme n'est pas une créature à sous-estimer mais, plutôt une pièce maîtresse de l'organisation sociale. Elle propose à cet effet à la société de voir la femme comme une personne à part entière. Cependant, elle n'évoque pas la place que joue la femme dans les rites funéraires.

Dans son ouvrage intitulé *veuvage féminin chrétien chez les Bamiléké du Cameroun*, I.Sahatsop présente le veuvage à travers une brève présentation des différents rituels. Loin d'analyser le veuvage dans son aspect évolutif, il se consacre beaucoup plus à la perception du veuvage à travers les saintes écritures et les textes magistériels.³¹

P.Laburthe Tolra³² quant à lui, fait un inventaire d'une grande partie des rituels et des sociétés secrètes Bédi à l'instar du So qui est à la fois une confrérie et un rite d'initiation, ainsi que du rite féminin (mevungu) dont l'objectif est d'appeler les bénédictions de l'au-delà sur les hommes. Il montre avec pertinence que ces rites ont pour rôle d'ériger les jeunes gens au niveau par

²⁹ R.L.Nnengué, « Le rite de veuvage et son évolution à Ondondo Ngoe dans le Sud du Cameroun, des origines à 2011 », Mémoire de DIPESII en histoire, Ecole Normale Supérieure de Yaoundé, 2012.

³⁰ M.J.Nguele Evina, « Le veuvage féminin et les responsabilités parentales en milieu urbain. Enquête anthropologique dans la ville de Yaoundé. », Mémoire de maîtrise en anthropologie, Université de Yaoundé I, 2005.

³¹ I.Sahatsop, « veuvage féminin chrétien chez les Bamiléké du Cameroun : le cas des Ngyemboon », Mémoire de Licence canonique en théologie, ICAO, Abidjan, 2000.

³² P.Laburthe-Tolra, *Initiation et sociétés secrètes au Cameroun. Essai sur la religion Bédi*, Paris, Karthala, 1985.

excellence de la maturité. Il évoque également le veuvage chez ce même peuple. Toutefois, s'il est vrai que ses travaux nous ont aidés à comprendre le but visé par les rites, il n'en demeure pas moins qu'il n'évoque pas les raisons de son évolution.

Luc M.Tamba³³ traite des problèmes que connaît la veuve après les funérailles. Il s'agit entre autres du manque de soutien pour l'encadrement des enfants, du retrait des titres fonciers à la veuve et bien d'autres. Sans toutefois nous focaliser sur ce travail, nous y avons trouvé des détails utiles à notre recherche.

Tel qu'on le perçoit, le veuvage et son évolution à Bamendjou n'a pas encore fait l'objet de préoccupations pour la plupart des chercheurs.

PROBEMATIQUE

Aujourd'hui, la perte d'un conjoint ou d'une conjointe continue comme par le passé de donner lieu dans la quasi-totalité des sociétés africaines à de nombreuses cérémonies rituelles et aux pratiques religieuses que l'on tend à résumer sous le vocable de veuvage. Toutefois, au regard des critiques énoncées dans la littérature ainsi que dans les conversations courantes, l'on ne peut s'empêcher de penser que le veuvage fait problème. Par conséquent, les préoccupations suivantes peuvent surgir: quelle est l'origine du veuvage dans les sociétés africaines en général et bamilékes en particulier ? Comment et pourquoi le pratique-t-on ? Peut-on dire que sa pratique répond à une nécessité précise ? Si dérive il y en a, comment les expliquer? Telles sont autant de questions auxquelles nous tâcherons de répondre dans notre analyse. Dès lors, il est important de présenter la méthode par laquelle nous devons procéder pour y parvenir.

³³L.Mebenga Tamba, « Les funérailles chez les Ewondo : changements socioculturels, changements économiques et évaluation de l'esprit de solidarité. », Thèse de Doctorat de 3^e cycle en Anthropologie, Université de Yaoundé, 1990.

APPROCHE METHODOLOGIQUE

La méthodologie est la science qui étudie les méthodes. La méthode quant à elle est « l'ensemble des démarches que suit l'esprit pour découvrir et démontrer la vérité dans les sciences »³⁴. La démarche méthodologique de cette étude s'articule autour de trois principales étapes : la recherche documentaire, la recherche électronique et le travail de terrain.

Au cours de nos investigations dans les bibliothèques de l'U.Y.I, de la Faculté des Arts, Lettres et Sciences Humaines (FALSH), de l'E.N.S., du Ministère de la Recherche Scientifique et de l'innovation (MINRESI), et du département d'histoire, nous avons consulté des documents généraux et spécialisés, des articles, des thèses et des mémoires, dont l'exploitation nous a permis de déceler des informations capitales. Ces documents ont été complétés par des documents d'archives que nous avons eu à consulter aux Archives Nationales de Yaoundé. Tous ces documents exploités, ont été classés d'une manière thématique et en suivant les grandes articulations de notre travail. Outre la recherche documentaire, cette étude a bénéficié de la recherche électronique.

Dans le cadre de ce travail, nous avons aussi procédé à la recherche électronique. A cet effet, nous avons eu à consulter des sites de recherche suivants :

- Google.fr où nous avons trouvé des informations et des documents relatifs au veuvage. Grâce à ce moteur de recherche, nous avons dressé la liste d'auteurs qui nous a facilité la recherche dans les bibliothèques.

- L'Encyclopédie Encarta 2010 a contribué à la définition des termes.

- Mémoireonline.com nous a permis de consulter en ligne plusieurs autres Mémoires portant sur notre thème d'étude.

³⁴ Dictionnaire Petit Robert, Edition 1984, p.1191.

Une autre étape dans cette étude a été celle de la récolte des données sur le terrain.

Pour ce qui est du travail de terrain, il a consisté à recueillir des informations relatives à notre étude auprès des personnes ressources. Nous avons exploité un guide d'entretien dûment validé par nos directeurs de recherche et nous en avons interrogé des personnes ressources en fonction de leur âge, de leur appartenance tribale, de leur statut traditionnel et de leur ancienneté dans la zone d'étude choisie, lesquelles nous ont donné des informations susceptibles de nous faire avancer. L'échantillonnage a porté sur les veufs et les veuves d'âge varié. Il s'agit des personnes ayant déjà subi les rites de veuvage et donc pouvant nous donner des informations plus sûres.

L'enquête a consisté en une vague successive d'entretiens avec les personnes ressources.

L'exploration nous a permis de prendre connaissance des réalités de la pratique du veuvage. Nous avons pu apprécier à vu d'œil les disparités qui existent au sein de cette pratique. Pour analyser les informations recueillies, nous avons fait recours à la méthode qualitative. Toutefois au cours de cette étude nous avons fait face quelques difficultés.

LES DIFFICULTES RENCONTREES

Pendant l'élaboration de ce travail, nous avons fait face à plusieurs difficultés relatives à la rareté et à l'indisponibilité des documents portant sur notre sujet et notre localité d'étude et à la réticence de certains informateurs.

Les documents sur le veuvage à Bamendjou étant très peu nombreux, nous avons tenus à mettre un accent sur les sources orales avec le risque que cela comporte de ne pas trouver des informateurs fiables. La faiblesse de nos moyens financiers ne nous a pas permis de nous doter d'une documentation suffisante et il nous a fallu effectuer de nombreux voyages sur notre site de

recherche pour rencontrer les garants de la tradition. Par ailleurs, il nous a été impossible de retrouver certains documents figurant pourtant sur les fichiers des bibliothèques comme celle du MINRESI et de l'ENS.

Pour ce qui est des sources orales, sur le terrain, nous avons fait face à la réticence de certains informateurs qui craignaient de s'exposer aux sanctions des dignitaires traditionnels (eux-mêmes cachotiers) et qui n'ont pas voulu s'ouvrir à notre sondage à propos du traitement que subit la femme après le décès de son conjoint.

STRUCTURE DU TRAVAIL

Pour plus de cohésion et de rigueur, nous avons structuré notre travail en quatre chapitres :

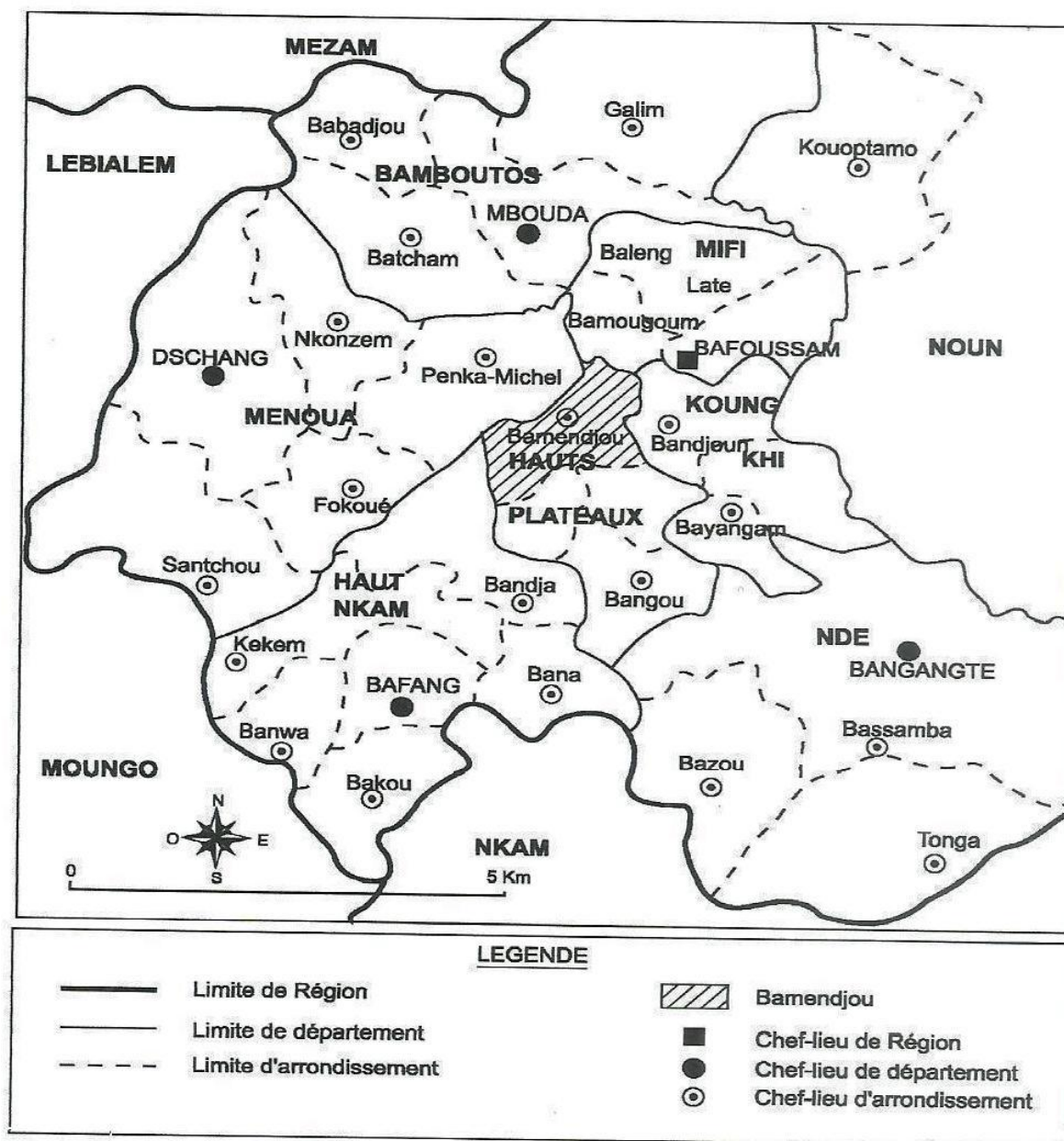
Le premier chapitre est consacré à la présentation de l'origine et du fondement du *fock* à Bamendjou. Dans ce chapitre, il est question pour nous de partir de la définition du concept de veuvage pour en déduire les raisons de sa pratique, ainsi que ses fondements économiques et socioculturels.

Le deuxième chapitre présente la pratique ancienne du veuvage et développe les comportements de la veuve ou du veuf depuis l'instant du décès jusqu'à l'inhumation du conjoint ou de la conjointe ainsi que les rites proprement dits.

Le troisième chapitre est consacré aux facteurs d'évolution internes et externes ayant influencé la pratique du veuvage.

Le quatrième et le dernier chapitre porte sur l'évolution proprement dite du *fock*. Il s'intéresse aux mutations et aux permanences dans les rites du veuvage.

Figure 1: Localisation de la zone d'étude



BAMENDJOU DANS LA REGION DE L'OUEST

Source : Réalisation personnelle.

CHAPITRE I : ORINE ET FONDAMENT DU *FOCK* A BAMENDJOU

La mort est un phénomène naturel que les Africains conçoivent comme étant un passage, une transition, bref un mode d'accès à une autre modalité d'être. La mort n'est donc pas la fin de la vie, mais une transition vers un autre monde. Fort de cette croyance, les rites pratiqués par les proches du défunt ou de la défunte varient d'une société à une autre. Le *fock* qui en est un cas de figure chez les Bamendjou s'inscrit dans le cadre de la réhabilitation des veufs ou des veuves dans la communauté des vivants. Le présent chapitre s'intéresse à la genèse et à la perception du *fock* chez les Bamendjou.

I- ORIGINE DU VEUVAGE

Le principe de la dualité inhérent à la nature voudrait qu'il y ait un début et une fin à toute chose. Il en va de la vie de tout être humain qui va de la naissance et s'achève par la mort qui marque la cessation des mouvements corporels. Dans les civilisations africaines et d'après plusieurs conceptions spiritualistes, cette cessation de l'être physique est loin d'être l'annihilation totale de l'existence humaine. Elle est plutôt perçue comme un cheminement vers une autre vie et dont le processus doit être honoré par les vivants et ponctué par un certain nombre de rituels et de manifestations. Dans la socioculture africaine et bamiléké en particulier, le défunt ou la défunte est considéré(e) comme un existant sans vie dont la mort ne signifie pas une coupure radicale avec les vivants. En tant que tel, les mânes auraient un impact particulier sur les proches du mort. Le rite du veuvage dès l'origine, s'explique par le fait que le veuf ou la veuve entretenait des relations très étroites avec le conjoint ou la conjointe disparu(e). Son institution tient dès lors du désir de mettre en règle tout ce qui viendrait nuire le veuf ou la veuve du fait de sa collaboration antérieure avec le conjoint ou la conjointe décédé(e). Une définition du terme *fock* nous permet de mieux cerner ses origines.

1-Signification du terme *fock*.

Chez les Bamendjou, la situation d'un veuf ou d'une veuve se traduit par les termes suivants :

-*fock* qui désigne à la fois le veuf, la veuve et même le veuvage.

-*ntcheut fock* qui veut dire rester sans mari, sans épouse. Ce terme est commun car il s'emploie aussi bien pour le veuf que pour la veuve. Pour différencier, on adjoint le nom du défunt ou de la défunte au terme *fock*. Par exemple, on dira *fock* Takam pour dire la veuve du feu Takam. Autour du terme *fock*, il existe une multitude de termes qui lui sont intimement liés :

-*nde fock* : étymologiquement maison de la veuve, ce terme signifie en fait la réclusion de la veuve,

-*Sohk fock* qui signifie hériter de la veuve et qui désigne en même temps son héritier. Ce terme renvoie au lévirat.

-*nseu fock* qui désigne la tenue ou alors l'uniforme du veuvage.

-*kwob fock* qui renvoie à la ceinture de veuvage

-*neung fock* qui signifie danser le veuvage

-*hock fock* qui veut dire essayer le veuvage

-*nesohck fock* qui signifie laver le veuvage³⁵.

Le *fock* est un aspect de la civilisation bamiléké en générale et Bamendjou en particulier, qui renvoie non seulement à la situation d'une personne qui a perdu son ou sa conjoint (e), mais aussi à l'ensemble des rites et des pratiques qui entourent les cérémonies funéraires du conjoint depuis l'instant de sa mort jusqu'à la levée du deuil.

D'un point de vue linguistique, le terme *fock* sert à désigner la période pendant laquelle le veuf ou la veuve porte en lui ou en elle le deuil de sa conjointe ou de son conjoint. Il désigne aussi l'ensemble des épreuves liées à ce rite pendant le deuil. Selon Jacob Feussi, le veuvage trouve son fondement dans

³⁵ E. Toukam, 79 ans environ, Planteur, Bamendjou, entretien du 17 Août 2014.

la dot, opération d'échange de biens qui a lieu pendant les alliances matrimoniales. Chez les Bamiléké, le fait que ce soit l'homme qui dote la femme lui confère un grand pouvoir sur cette dernière. C'est pourquoi la femme doit après la disparition de son conjoint, subir la souffrance corporelle devant lui permettre de mourir un peu avec son partenaire, afin d'échapper au pouvoir de la mort par laquelle est passé le défunt³⁶. Cet échange de biens ou de présents qui s'effectue entre les familles n'a plus dans le cadre du veuvage qu'une valeur et une signification symboliques de rachat et de compensation.

Après le mariage, l'homme et la femme forment une seule chair. Ainsi, à la mort de son conjoint, la femme perd une partie de son corps et le rite de veuvage lui permet de la restaurer.

D'un point de vue culturel, le *fock* est un symbole de compassion à la douleur de la famille du ou de la défunt(e). Ça représente aussi pour la veuve un moment d'accompagnement de son défunt conjoint par attachement et par respect du lien de sang qui les unit³⁷. C'est également un symbole de distanciation par crainte des effets néfastes du mort et de la mort³⁸.

Le veuvage est ainsi un rite qui vise la suppression des conséquences désagréables inhérentes à la disparition du conjoint. C'est un rite de réintégration à la vie normale de la veuve car, la mort est la rupture de tout lien vital visible dont les conséquences se ressentent jusque dans le comportement physique, économique, social et spirituel de cette dernière³⁹. Selon les croyances Bamiléké en général et Bamendjou en particulier, si le rite du veuvage n'a pas lieu, la vie de la veuve sur tous les plans sombre dans le désordre et elle peut même passer de vie à trépas ou alors rejoindre son époux dans la demeure des morts.

L'étude de la façon dont les différentes cultures traitent les morts, permet une meilleure compréhension de la philosophie de la vie. Les diverses pratiques

³⁶ J.Feussi, 63 ans, planteur, Bamendjou, entretien du 16 Juillet 2014.

³⁷ P.B.Edzoa, « L'influence du christianisme sur les rites traditionnels Béti... », p.34.

³⁸ Ibid.

³⁹ J.Takoukam, 69 ans, éleveur, Baméka, entretien du 17 Juillet 2014.

liées à la mort apparaissent comme autant de réponses apportées à la question de l'existence d'une vie après la mort⁴⁰. Les Bamendjou comme les anciens égyptiens croient à l'existence d'une communauté des morts qui est en parfaite communication avec les vivants. C'est donc dans le but de maintenir ces deux communautés en harmonie qu'ils ont développé un certain nombre de rites parmi lesquels celui du veuvage.

2- La mort : cause du veuvage

La mort entendue comme disparition physique d'un être humain, justifie la pratique du veuvage chez les Bamilékés. Plus qu'accident fatal du parcours terrestre, la mort est vue comme un sort qui influe nécessairement sur les proches du défunt. Par conséquent, pour se débarrasser de ses forces négatives, l'un des moyens réside dans la pratique systématique et rigoureuse des rites funéraires parmi lesquels ceux relatifs au veuvage. Mais avant d'y arriver, il convient d'étudier la perception bamiléké de la mort, le genre de mort ou de décès étant très déterminant pour la pratique du veuvage.

Comme chez tous les Africains, la mort chez les Bamendjou se dresse entre le visible et l'invisible. L'homme Bamendjou trouve toujours une explication à la mort. Dans les sociétés traditionnelles d'Afrique, les mythes véhiculent des savoirs relatifs à l'apparition de la mort. Selon ces mythes, la mort est liée soit à la transgression par l'homme d'un commandement de Dieu, soit à l'action cruelle d'un être démoniaque, soit à un accident absurde ou à un choix stupide fait par les premiers ancêtres. Parlant de l'origine de la mort dans le monde, M.Eliade écrit que :

Au commencement Dieu vivait parmi les hommes un jour, il leur fit la recommandation suivante : que personne ne s'éloigne jamais du village. Voilà qu'un jour un homme s'en alla et disparut. Alors Dieu s'indigna et se mit en colère. N'en voulant pas directement à l'homme, Dieu leur dépêcha le caméléon, avec le message suivant lequel il serait immortel, et le lézard avec le message suivant lequel il serait mortel. Mais, le caméléon

⁴⁰ M.Penda, « Rites de veuvage, approche psycho dynamique ».in *le veuvage au Cameroun*, Actes du symposium, Ministère des Affaires Sociales et de la Condition Féminine (MINASCOF), Yaoundé, 7-8 mars 1988, p.16.

s'attarda et le lézard arriva le premier. Après que celui-ci eut transmis son message, la mort entra dans le monde⁴¹.

Ce mythe fait comprendre que Dieu est à l'origine de la mort dans le monde et partant, chez les Bamiléké. Il fait ressortir le caractère mystérieux de la mort dans nos sociétés et nous incite à nous attarder quelque peu sur ses causes.

Chez les Bamiléké en général et les Bamendjou en particulier, tout laisse penser que l'homme pourrait vivre infiniment pourvu qu'un agent hostile ne mette pas fin à ses jours. Ceci revient à dire que la mort naturelle est presque inconcevable chez les Bamiléké. Ainsi, la mort est toujours plus ou moins directement liée à une cause humaine ou aux esprits. C'est justement ce que pense D.Miaffo lorsqu'il dit que "la mort apparaît toujours comme le résultat d'un maléfice"⁴². Ainsi, des nombreuses causes de la mort chez les Bamiléké, on peut citer la sorcellerie ou *sa' ah* en Bamendjou qui est la plus redoutée et la plus fréquente, le vampirisme ou *Tum* (Caractérisé chez les Bamendjou par cette forte capacité de se métamorphoser en hibou et d'avalier l'âme d'autrui à l'aide de son *tock*) ou la malédiction. Toutefois, la cause de la mort n'est pas toujours l'homme doté d'un pouvoir maléfique ou l'ancêtre ; la mort peut être imputée à une action divine. Ainsi, le veuvage a été institué comme un culte pour exorciser le ou la conjoint(e) du pouvoir funèbre de son défunt mari ou de sa défunte femme.

3- L'institution du veuvage

A l'origine, la pratique du veuvage est une manière de faire le deuil d'un être cher que la mort a enlevé à l'affection des siens. Les privations et les restrictions avaient pour but de rappeler au veuf ou à la veuve que quelque chose a changé dans sa vie et que rien ne sera plus comme avant. Les pratiques

⁴¹ M.Eliade cité par R.Ayonta Tchinda, « le veuvage chez les Ngyemba... », p.12.

⁴² D.Miaffo, « Rôle social de l'autopsie chez les Bamiléké », Mémoire de D.E.S. en Sociologie, Université de Yaoundé, 1977, p.52.

contraignantes reposent sur la nécessité de préparer la veuve en particulier à l'endurance et à la combativité⁴³.

Le décès du ou de la conjoint(e) ne traduit pas la fin du lien conjugal car il ne met pas un terme absolu à son lien avec le veuf ou la veuve. Le ou la disparu(e) reste présent(e) dans l'esprit du veuf ou de la veuve et la mémoire conjugale maintient les deux dans une sorte de relation. Les rites du veuvage visent à détacher la veuve ou le veuf de sa situation antérieure et de marquer son passage en situation marginale pour le ou la faire entrer dans une situation nouvelle. Dans la tradition africaine, les rites du veuvage ont été institués pour :

- délivrer le veuf ou la veuve du pouvoir maléfique de son ou de sa feu(e) conjoint(e), car chez les Africains les morts ne sont pas morts,
- permettre au veuf ou à la veuve de surmonter les douleurs psychiques liées à la disparition de son ou de sa conjoint(e),
- réinsérer le veuf ou la veuve dans la communauté des vivants,
- donner un mari à la veuve et un père aux orphelins⁴⁴.

En regardant de très près, on comprend que le rite du veuvage est un élément culturel qui a été institué pour préserver la veuve de nombreux troubles psychologiques futurs. Il permet de ramener le ou la veuve à la dimension humaine, de le ou la tuer symboliquement et de le ou la ressusciter pour le ou la réinsérer à travers un nouveau statut dans la société. Parlant de cette réintégration sociale du survivant, Njock Nje, dans *Les rites du veuvage et leurs déterminants*, affirme:

Un rite est une séquence d'actions d'une manifestation concrète de la volonté d'un individu ou du groupe d'agir de façon bien déterminée. Pour respecter les us et les coutumes, le groupe social exige la soumission aux rites pour réintégrer le conjoint survivant dans la société⁴⁵.

Dans la quasi-totalité des sociétés africaines, les premiers occupants ont développé un certain nombre de pratiques visant la rupture des liens unissant les vivants et les morts. C'est dans ce cadre que s'inscrit le *fock* qui représente un

⁴³ M.Mawa, 66ans commerçante, Bamendjou, entretien du 16 Juillet 2014.

⁴⁴ E. Fonssi, *Rapport de la Campagne Semaine Pascale 2009*, Douala, 30 Juin 2009, p. 10

⁴⁵ Njock Nje, « les rites de veuvage et leurs déterminants », in *le veuvage au Cameroun*, Actes du symposium, MINASCOF, Yaoundé, 7-8 mars 1988, p. 36.

ensemble de cérémonies réglées et prescrites en usage de manière habituelle chez les Bamendjou, et appliquées aux partenaires survivants à l'occasion de la mort de l'autre ou des autres partenaires. Cette pratique que l'on observe dans l'ensemble des sociétés africaines n'est pas uniforme mais, il a le même enjeu et c'est pour renchérir cet aspect de son universalité que P. Laburthe-Tolra écrit : « le but visé reste l'intérêt pratique de l'individu et du groupe la spéculation (...) est secondaire par rapport au fait que le rituel va rendre la santé, donner la chance, rétablir la paix, renforcer une position sociale⁴⁶ ».

Les populations de la localité de Bamendjou perçoivent la mort comme un voyage sans retour. Le rite de veuvage est un moyen pour les vivants d'accompagner le défunt dans sa dernière demeure. C'est un rite qui vise à éclairer le chemin du défunt qui s'engage dans une zone ténébreuse, afin qu'il ne puisse pas faire un faux pas qui le conduise dans le vide. A propos de cette illumination du sentier du défunt, J.P.Mohen dit que « pour franchir le seuil, le défunt doit subir plusieurs épreuves et racheter sa mort pour une vie impérissable. Et pour réussir, il a besoin du soutien de tous ses alliés, parents et amis sur la terre⁴⁷ ». Si cette protection n'est pas assurée, le défunt pourrait devenir une âme errante, communément appelée en Bamendjou *nghan gnié*, hostile aux vivants, comme nous l'a dit Michel Nzokou⁴⁸. En Afrique en générale et à Bamendjou en particulier, il est admis que ces âmes errantes rodent nuitamment autour des cases pour traquer les vivants. Ainsi donc, les rites du veuvage constituent une obligation pour le conjoint survivant. A ce sujet, J.Ziegler écrit justement :

Dès que le défunt est définitivement délivré de toute matérialité, de toute incarnation sur terre, tout le problème est dès cet instant, d'assurer son voyage et de faire en sorte qu'il parte réellement dans le monde des ancêtres et ne s'égaré point dans la nuit du non-être. Cela tient lieu d'obligation vis-à-vis des vivants car, l'esprit du défunt privé de sa double incarnation terrestre et de son corps humain, risque de descendre

⁴⁶ P. Laburthe Tolra, « Yaoundé d'après Zenker », in *Annales de la Faculté des Lettres et Sciences Humaines de l'Université de Yaoundé*, Volume1, 1970, p.75.

⁴⁷ J.P.Mohen, *Les rites...*, p.11.

⁴⁸ M.Nzokou, 72 ans, Planteur, Bamendjou, entretien du 17 Juillet 2014.

n'importe où et provoquer chez des êtres désarmés des possessions sauvages et peut être démentielles si à jamais les rites ne sont pas exécutés⁴⁹.

Le *fock* est en fait un rituel qui a une double signification chez les Bamendjou. Pour le ou la défunt(e), il constitue un moyen de protection afin d'empêcher aux esprits maléfiques de s'emparer de son âme. Pour le veuf ou la veuve, c'est à la fois un rite d'expiation et de purification qui les débarrasse de toute mauvaise trace que leur a laissée le décès du ou de la conjoint(e) ; ce rite est un gage de réhabilitation leur permettant de retrouver leur estime au sein de la société. Ces deux derniers aspects du veuvage sous-tendent son institution à Bamendjou. On peut dès lors se préoccuper de avoir son sens et son fondement.

II- LES FONDEMENTS ET LE SENS DU VEUVAGE

Face au mystère de la mort, les humains n'ont pas un choix autre que celui de réfléchir. Aussi, les survivants s'efforcent-ils de trouver une explication à la mort de l'être proche. Chez les Bamendjou, le veuvage est compris comme étant une norme sociale incontournable. Dans cette localité, sont soumis au veuvage tout homme ou toute femme ayant perdu son ou de sa conjoint(e), sans discrimination aucune. A travers le veuvage, le veuf ou la veuve cherche à donner un sens à sa situation de survivant, ce qui est un moyen pour lui ou pour elle de circonscrire sa souffrance. La pratique du veuvage relève de la religion traditionnelle Bamiléké et a un sens social très déterminant pour le survivant.

1- Les fondements religieux

En Afrique noire, il est généralement admis que la religion constitue le ressort essentiel de toutes les activités de l'Homme. En effet, les Africains en général et les Bamendjou en particulier, sont des êtres profondément religieux. Chaque peuple a son propre système composé d'un ensemble de pratiques et de croyances. La religion pénètre si intimement les domaines de la vie car, elle figure à l'arrière plan traditionnel comme l'élément le plus solide. C'est elle qui

⁴⁹ J. Ziegler cité par R. L. Nnengué, « Le rite de veuvage et son évolution... », p. 22.

exerce l'influence la plus profonde sur le mode de pensée et la façon de vivre des Africains.

Par les règles sociales, l'homme Bamendjou apprend à respecter les coutumes ancestrales, à accomplir les rites funéraires afin d'être en bon terme avec les ancêtres. Il faut dire que le veuvage et le sentiment religieux sont intimement liés en ce sens que l'attention portée au défunt est la preuve de la conscience de l'au-delà. Le fait que les Bamendjou emploient les expressions telles « il s'en est allé (a ho tsi) », « il s'est avancé (a we mvo'o) », « il nous a quitté (a ni weuk) » pour exprimer un décès laisse comprendre que la mort pour eux marque un départ, ce qui suppose une destination. En fait, pour le Bamendjou, l'existence est un long voyage qui comprend deux étapes dont l'une terrestre et l'autre dans le monde de l'au-delà ; l'au-delà étant donc séparé du monde des vivants et caractérisé par son invisibilité.

Selon D.Miaffo, le Bamiléké croit en l'existence harmonieuse de deux principes chez l'homme : le corps et l'âme. La notion d'âme existe chez les Bamiléké en dehors de toute pensée religieuse. Ils la rapprochent des notions telles que le souffle, l'air, la respiration, l'ombre etc. l'âme c'est ce qui fait agir l'homme, et mourir c'est cesser de vivre physiquement pour aller vivre dans un autre univers métaphysique⁵⁰.

Ce monde invisible est peuplé d'ancêtres qui restent reliés aux vivants par un système d'échanges qui constituent les cérémonies rituelles et par ricochet le rite de veuvage. En fait, les survivants pratiquent le veuvage à la mémoire de leur regretté conjoint et reçoivent en retour la protection et la paix. Chez les Bamendjou comme chez les autres négro-africains, les morts sont considérés comme des membres à part entière de la communauté en dépit de leur absence physique. Les cérémonies rituelles assurent la communion entre les vivants et les ancêtres d'où la perception de la société Bamiléké comme une paroisse⁵¹.

⁵⁰ D.Miaffo cité par R.A.Tchinda, « Le veuvage chez les les Nyemba... » p.45.

⁵¹ Ibid.

Le culte des ancêtres a, dès lors, une très grande importance et un impact réel sur la vie et le comportement religieux des Africains. En réalité, les ancêtres occupent une place de choix dans l'existence des vivants et pour, cela ils sont invoqués et pris à témoins avant tout acte important. Ainsi, avant le lavage de la veuve, les parents de cette dernière invoquent les ancêtres à la veille, pour se rassurer qu'il n'y a pas d'embûche liée par exemple à la tradition, pouvant l'empêcher d'uriner en ce moment précis, ceci étant un signe de son innocence en ce qui concerne la mort de son époux.

Au-delà de ce fondement religieux, le veuvage a un sens social pluridimensionnel.

2- Le fondement social du veuvage

Le veuvage est un rite expiateur, de purification et de réintégration pour le survivant.

a- Le veuvage : un rite expiatoire pour le survivant

D'après le dictionnaire Petit Robert, l'expiation est une souffrance imposée ou acceptée à la suite d'une faute et considérée comme un remède ou une purification, la faute étant assimilée à une maladie ou à une souillure de l'âme⁵².

Dans les sociétés bamiléké en général et particulièrement à Bamendjou, le veuvage est une cérémonie religieuse destinée à apaiser la colère des esprits suite au décès d'un conjoint. Lorsque survient le décès d'un homme, son épouse est toujours suspectée d'avoir contribué d'une manière ou d'une autre à sa mort soit à travers le mauvais encadrement, soit par son vampirisme. Il faut dire que dans ces sociétés, le vampirisme de la femme était très craint surtout dans le cadre des foyers polygamiques ou encore dans les foyers où le père est un peu nanti car, on y a souvent vu des femmes éliminer leur mari pour que leur fils soit héritier, et qu'elles puissent se hisser au rang par excellence de « veuve

⁵² Dictionnaire nouveau petit Robert, édition 2009, p.312.

joyeuse ». Pour renchérir ce caractère cynique de la femme, Tegomo-Nguetse écrit que : « Le double du sorcier vampire s'empare de la force vitale de sa victime. Cette dernière est de plus en plus faible. Elle dépérit de façon visible, sans que personne puisse comprendre ce qui lui arrive »⁵³.

Le veuvage ne se limite pas seulement à l'expiation du survivant, mais il a aussi un rôle purificateur pour ce dernier.

b- Neutralisation de la mort et purification du survivant

L'homme ou la femme prend le statut de veuf ou de veuve dès l'instant où son ou de sa conjoint(e) rend l'âme. Cette disparition marque le début du veuvage dont le but est d'anéantir les effets de la mort et d'accomplir la séparation d'avec l'être cher. A cause du fait que dans l'alliance nuptiale, la femme soit le partenaire qui est supposé bénéficier de plus d'avantages aux dépens de son époux, la tradition fait une obligation de rigueur à la veuve dans le cadre des rites de célébrations funèbres. Elle est par conséquent tenue de prendre toutes les dispositions nécessaires en vue d'éviter à ses proches (ses enfants en particulier) d'être victimes de la malédiction jetée par la mort de son époux, ce qui transparaît comme une manière tacite de la culpabiliser.

Les rites funéraires ont un côté altruiste en ce sens que le Bamendjou les pratique en vue de sauver ses frères d'un éventuel sortilège. C'est ce souci social qui sous-tend la pratique du veuvage dont la fonction est d'honorer la mémoire du défunt et de purifier la communauté pour qu'elle ne soit pas éprouvée davantage. Le veuvage est ainsi organisé comme un espace où le survivant se retire de la vie ordinaire, se couche à même le sol dans une nouvelle communion avec la terre, s'entoure de quelques membres de sa famille qui l'accompagnent dans sa douleur, pour mieux la faire sortir de son chagrin. L'acceptation de ce rite représente :

-la preuve d'amour au disparu,

⁵³ Tegomo-Nguetse cité par Ayonta Tchinda, « Le veuvage chez les Ngyemba... », p.18.

- le souvenir en soi de l'esprit du mort
- la prévention de l'esprit du disparu afin de ne pas perturber les vivants,
- la préparation à la nouvelle vie
- la guérison du veuf ou de la veuve des troubles psychologiques et psychiques après le décès de son/sa conjoint(e),

- un avertissement pour la famille du veuf ou de la veuve comme pour lui dire : « Attention! Si vous ne voulez pas mourir précipitamment comme votre frère ou votre sœur, évitez telle chose... »⁵⁴.

Dans la quasi-totalité des sociétés africaines, la mort est considérée comme une souillure ou une impureté. Tous ceux qui la côtoient par conséquent deviennent nécessairement impurs, d'où la nécessité de les soigner et donc de les purifier⁵⁵. Cette purification a pour rôle de rompre tous les liens que le survivant avait avec le défunt, de le débarrasser de toutes les souillures que lui a laissées la mort de son conjoint. Cette purification est d'autant plus importante qu'elle se pratique à plusieurs occasions et de diverses manières. Chez les Ngyemba par exemple, au temps des semailles, lorsque la communauté constate que le mal ou les mauvaises habitudes ont gagné le village en commençant des Hommes jusqu'aux oiseaux qui détruisent les semences, des rites sont effectués.

Ainsi, les rites de purification se pratiquent en ramassant toutes les vieilleries des maisons pour les jeter en commun à la frontière du village, dans un terrain neutre. Tout le monde va ensuite se laver dans une rivière puis, se purifie avec l'arbre de paix en disant : «sors de moi, iniquité et n'y revient plus jamais »⁵⁶. Puis, se dépouillant de ses vieux vêtements, chacun en revêt de nouveaux. Une fois rentré, chacun balaie sa maison à l'aide d'un rameau d'arbre de paix qu'il s'est procuré après s'être lavé à la rivière⁵⁷. A la fin du veuvage également, tout ce qui faisait partie de la personne de la veuve avant le décès de

⁵⁴ Njock Nje, « les rites de veuvage et leurs déterminants », in le veuvage au Cameroun, Actes du symposium, MINASCOF, Yaoundé, 7-8 mars 1988, p.36.

⁵⁵ M.Soh Chendjou, 66ans, notable Baméka, Bamendjou, 18 Août 2014.

⁵⁶ P.Meinrad, *sorcellerie et prière de délivrance*, Paris, Présence Africaine, Inades édition, 1982, p. 77.

⁵⁷ Ibid.

son conjoint : les ongles, les cheveux, les poils des aisselles et du pubis, tout ce qu'elle a utilisé durant la période de réclusion, y compris les vêtements qu'elle portait avant la purification par l'eau sont brûlés et la veuve se doit d'enjamber neuf fois le feu. Le bain rituel sert d'épuration, de bénédiction, l'eau devant entraîner toute la souillure dans l'au-delà pour laisser place à une nouvelle création après le déluge destructeur et la souillure de la mort⁵⁸. Cette purification traduit non seulement le rejet du désordre, mais aussi elle consacre la volonté de la veuve de vivre dans l'ordre, le bien et l'entente⁵⁹. En fait, la société africaine est fondée sur l'ordre et l'harmonie sociale. Ainsi, la mort est un facteur de désordre et, par le veuvage, l'ordre est rétabli. Au delà du rôle purificateur, le veuvage constitue aussi pour le survivant un rite d'initiation à la nouvelle vie qui l'attend.

c- Le *fock* : un rite d'initiation et de réintégration pour le survivant

La pratique du veuvage constitue une séance d'initiation, une tradition devant se transmettre de génération en génération. La veuve dépourvue de son soutien conjugal est désormais appelée à se jeter dans la bataille toute seule avec une grandeur et une maturité autres. Le rite de veuvage constitue donc un système initiatique que Jean Cazeneuve définit comme :

L'ensemble des rites de passage qui, dans un système donné, conduisent le candidat de l'expérience à la connaissance absolue des lois et mécanismes. Ceux-ci régissent le système auquel le veuf ou la veuve est intégré(e), le ou la tirent du néant pour le ou la hisser à la totalité, à travers une série de contraintes qui constituent le processus initiatique. Deux moments à ce niveau tendent à se confondre : l'un physique, où l'individu est principalement soumis aux épreuves et l'autre intellectuelle et morale, qui appellent le candidat à étudier et à cultiver en lui les valeurs essentielles du système⁶⁰.

⁵⁸ M.Nzogang, 57ans, Charpentier, Bamendjou, entretien du 18 Août 2014.

⁵⁹ R.L.Nnengue, « Le rite de veuvage... », p.26.

⁶⁰ Cazeneuve, *sociologie du rite*,... p.23.

Le veuvage dans la localité de Bamendjou inclut le rite de réapprentissage pendant lequel le veuf ou la veuve est réinitié(e) symboliquement aux travaux champêtres en ce qui concerne l'utilisation de la machette pour l'homme et du plantoir pour la femme ; le rite d'apprentissage à l'alimentation normale à travers la réinitiation à la consommation du repas préparé à l'eau⁶¹.

Le veuvage est un rite thérapeutique qui préserve la veuve en particulier de nombreux troubles psychosomatiques futurs, qui la ramène à la dimension humaine, la tue symboliquement et la ressuscite pour la réinsérer à travers un nouveau statut dans la société. Le groupe social auquel appartient le conjoint survivant exige le respect des rites pour le réintégrer dans la société⁶². En effet, l'ensemble des rites de veuvage pratiqués par les sociétés relèvent d'un système coercitif qui recherche la cohérence interne du groupe. Le veuf ou la veuve se joint à la société en tant que membre dans un nouvel Etat. Le veuvage a donc pour but de racheter la place de la veuve ou du veuf dans la société où il doit tout réapprendre.

Le veuvage est articulé généralement sur un schéma assez rigide, adapté à la symbolique spécifique du groupe ; on peut y reconnaître trois phases distinctes : la première, la « séparation », vise à accomplir la rupture avec le statut ancien, c'est une véritable mort par rapport à la vie antérieure ; la deuxième est une phase intermédiaire de « latence » entre les deux états et au cours de laquelle le veuf ou la veuve reçoit un enseignement concernant sa vie future ; enfin la phase finale « d'agrégation » qui marque l'acquisition du nouvel état et peut être vécue comme une nouvelle naissance⁶³.

Par les rites de veuvage, on recommence à apprendre au survivant la vie et on cherche à l'introduire dans la phase où il n'y avait pas encore la culture, l'époque où les lits, ni les habits n'existaient pas, bref on revient à la primitivité

⁶¹ Munetfo, 55 ans, Notable bamendjou, Bamendjou, entretien du 17 Août 2014.

⁶² Njock Nje, « Les rites de veuvage et leurs déterminants... » p. 36.

⁶³ A.C.Lomo Myazhiom cité par R.L.Nnengue, « Le rite de veuvage et son évolution... », p.26.

originelle⁶⁴. Le survivant devra comprendre que la mort de son conjoint vient tout bouleverser dans sa vie et que rien ne sera plus comme avant. Il doit redoubler d'ardeur car, désormais il assurera tout seul la nutrition, la scolarisation et la santé des enfants pour ne citer que ces exemples là.

En somme, le veuvage est un rite qui a été institué pour racheter le veuf ou la veuve de la mort, ceci étant donné que le décès d'un ou d'une conjoint(e) entraîne également la perte de sa moitié, le mariage les ayant unis en une seule chair. Le veuvage est donc un rite de passage qui sanctionne la rupture de l'alliance nuptiale, purifie le survivant de toute souillure que lui a laissée le décès de son conjoint, l'initie afin de le réinsérer dans la société. Cette pratique culturelle et cultuelle a évolué et a connu des changements au fil du temps. Dès lors, on peut se préoccuper de savoir comment se déroulaient les rites du veuvage à Bamendjou avant la colonisation.

⁶⁴ .Cazeneuve, *Sociologie du rite...*, p.23.

CHAPITRE II : LE VEUVAGE A BAMENDJOU A L'EPOQUE PRECOLONIALE

La pratique du veuvage à l'Ouest-Cameroun et à Bamendjou en particulier existait bien avant leur premier contact avec les Européens. A cette période, elle se faisait avec beaucoup de rigueur. Cette pratique mettait en scène un certain nombre d'acteurs qui contribuaient à sa réussite et à sa pérennisation. Ce chapitre porte sur la pratique du veuvage à Bamendjou à l'époque précoloniale. Il y est question de présenter les comportements du veuf ou de la veuve pendant et après l'enterrement, ainsi que les rites proprement dits.

I- LE VEUVAGE AVANT ET PENDANT L'INHUMATION

Pendant la période précoloniale, les valeurs traditionnelles Bamendjou étaient encore fidèlement observées. Ainsi, dès le décès de son ou sa conjoint(e), le survivant était astreint à un certain nombre de comportements devant témoigner son degré de désolation, le veuvage proprement dit ne débutant qu'après l'inhumation.

1- Le cas d'un veuvage féminin

Cette articulation développe les comportements de la veuve du constat du décès jusqu'à l'inhumation.

a- La veuve dès le constat du décès

A l'époque précoloniale, dès que la mort d'un conjoint était attestée, la veuve et ceux qui étaient près du mourant dans ses derniers instants lui fermaient les yeux, les orifices anaux et sexuels, afin d'empêcher l'écoulement de toute matière qui pourrait sortir de l'organisme du défunt. On lui fermait aussi la bouche et on redressait ses articulations afin qu'il ne raidisse pas dans une mauvaise posture. On s'occupait ensuite de l'entretien de la dépouille et on la conservait à l'aide des troncs de bananiers.

Puisque le téléphone n'existait pas encore à l'ère précoloniale, la veuve était tenue d'alerter le village avec une lampe à la main pour annoncer en pleurant le décès de son époux au cas où celui-ci décédait hors de la concession tard dans la nuit. Il s'agissait à l'époque précoloniale d'une sorte de lampe fait à l'aide du bois que l'on enflammait pour l'éclairage. Si le décès survenait dans le domicile familial, c'est toujours la veuve qui s'occupait des premiers soins et qui poussait le premier cri de deuil lançant ainsi un appel de détresse à la famille et au village tout entier. Parlant de l'annonce du deuil pendant la période précoloniale, E. Ghomsi écrit justement que : « le décès d'un membre de la famille est toujours annoncé par le cri des femmes »⁶⁵.

Aussitôt la nouvelle répandue, certains membres très proches de la famille de la veuve accouraient, surtout ses sœurs qui sauront l'encadrer lors des multiples rites qu'elle subira. Pendant les lamentations, les veuves⁶⁶ formaient leur rang à part sur le côté des femmes. Elles étaient suivies des épouses des frères directs du défunt tenant chacune un morceau dealebasse brisé signifiant ainsi que leur huile s'est versée car, à cette époque où les valeurs sociales étaient très respectées, chaque homme considérait la femme de son frère comme la sienne. Ainsi, chaque homme s'occupait non seulement de sa femme, mais aussi de celles de ses frères⁶⁷. La veuve était tenue de s'avilir le plus possible c'est-à-dire en négligeant ses cheveux, en marchant pieds nus et en s'enroulant par terre⁶⁸ pour exprimer sa peine. Tout ceci constituait les signes qui permettaient de distinguer la veuve des autres femmes. Ainsi, même celui qui ne connaissait pas la veuve avant le décès de son conjoint pouvait facilement la reconnaître dès son arrivée au lieu du deuil. Un autre moment de contrainte pour la veuve était celui de la première nuit du deuil.

⁶⁵ Ghomsi, « Les Bamilékés du Cameroun... », p.153.

⁶⁶ Nous parlons des veuves parce qu'à l'époque précoloniale, la polygamie était très répandue. Plus un homme avait beaucoup de femmes qui lui donnaient beaucoup d'enfants, plus il était respecté.

⁶⁷ M.Mawa, 66 ans, commerçante et veuve, entretien du 23/12/2014.

⁶⁸ J.Makam, 67 ans, ménagère et veuve, Bamendjou, entretien du 22 Décembre 2014.

b- La première nuit de deuil

Le premier soir après le décès, on organisait des veillées mortuaires où les récits et les chants des sympathisants créaient l'émotion collective et forgeaient les liens sociaux. La veuve se retirait avec d'autres anciennes veuves dans la chambre mortuaire où elle passait la nuit près de la dépouille de son défunt conjoint, car comme le pense la famille du défunt, elle doit s'imprégner de son odeur. Par contre chez les Bété, c'est la famille nucléaire du défunt qui veillait sur son corps afin d'empêcher les individus méchants de s'emparer de certains déchets, notamment le liquide physiologique qui pourrait s'écouler de la bouche ou du nez et qui entre dans la composition de certains poisons ou de certains charmes malfaisants⁶⁹.

Cette première nuit de deuil marque le début des privations et des interdits pour la veuve. La veuve n'avait pas le droit d'adresser la parole à quelqu'un. Elle veillait près du cadavre de son mari toute la nuit et ne le quittait que sur la demande de ses belles sœurs quand la nécessité s'imposait. C'est aussi pendant cette première nuit où la veuve, qui n'avait encore rien mangé depuis le constat du décès de son époux, recevait un quartier de kola de ses belles sœurs en guise de repas. Elle devait passer la nuit entière assise à même le sol ou à la limite sur un lit fait de feuilles de bananiers⁷⁰. Tout ce qu'elle voulait faire dès cet instant jusqu'à ses besoins les plus intimes nécessitait la permission de ses belles sœurs, qui l'accompagnaient au besoin. La veuve était ainsi une élève avec pour maîtresses ses belles sœurs et principalement l'aînée qui, elle aussi était éventuellement une ancienne veuve. Avant l'inhumation, la veuve était astreinte à un certain nombre de comportements.

⁶⁹ S.C.Abege, « L'Essana chez les Bété », Thèse de Doctorat de 3^e cycle en Anthropologie, Yaoundé, 1984, p.148.

⁷⁰ J.Makam, 67 ans, Ménagère et veuve, Bamendjou entretien du 22 Décembre 2014.

C- Les comportements de la veuve pendant l'inhumation

Avant l'avènement du cercueil en bois, le corps du défunt était mis dans une sorte de cercueil en bambou. Avant de refermer la tombe, la première veuve du disparu, après un mot de salutation rendait à l'auditoire un témoignage sur la vie de son époux. Elle était la première à lui dire adieu en lançant la première motte de terre dans la tombe⁷¹. Elle était suivie par les autres veuves qui devaient tour à tour clamer leur innocence en ce qui concernait la mort de leur époux. En ce moment, chaque veuve était tenue de manifester son chagrin de la manière la plus probante et la plus touchante. A cet instant précis, tout le public accordait une attention particulière aux paroles qu'elles prononçaient et on était prêt à les interpréter d'après le sentiment qui en découlait. C'était également l'occasion pour les veuves de demander à leur défunt époux d'avoir toujours un regard sur leurs enfants une fois qu'il sera dans l'au-delà⁷². Parlant de ces adieux, Cathérine Tsama affirme que :

Toutes les épouses ainsi que les fiancées entourent la tombe, la première femme en tête. Les autres suivent selon l'ordre d'arrivée dans la concession du défunt (...) la première prend la parole au nom de toutes ses coépouses. Elle fait un résumé de leur vie avec le défunt, elle souligne leur obéissance et leur fidélité du vivant de celui-ci (...) après ce petit discours, chaque veuve ramasse un peu de terre avec la main gauche et la jette dans le tombeau encore ouvert. C'est alors que les hommes se hâtent de le combler⁷³.

Ceci laisse entendre que la veuve dès le décès de son époux avait l'obligation de se conduire d'une certaine manière et ceci jusqu'à l'inhumation, moment le plus fort du deuil. Car l'inhumation est le moment précis à partir duquel si quelqu'un croyait encore au miracle, il doit y renoncer. C'est aussi celui où la rupture est concrètement signifiée et que la mort est acceptée comme

⁷¹ P.Magne, 73 ans, commerçante et veuve, Bamendjou entretien du 22 Décembre 2014.

⁷² Ibid.

⁷³ C. Tsama, « Le veuvage de la femme dans la tradition Bamiléké essai sur les rites de viduité chez les Bafou. », Mémoire de DES en Sociologie, Université de Yaoundé, 1979, p.89.

une réalité⁷⁴. Cependant l'homme et la femme ne vivent pas ces moments de la même manière.

2- Le cas d'un veuvage masculin

Nous tâcherons ici de décrire le veuvage masculin de l'annonce du décès jusqu'à l'enterrement.

a- Le veuf dès l'annonce du décès

Quand bien même c'est une femme qui décédait, ce sont toujours les femmes qui annonçaient le deuil, la première chose qu'un homme doit faire après le décès de sa femme étant de faire les rapports sexuels avec une autre femme afin de chasser loin de lui l'image de sa femme et la malchance que pourrait lui apporter son décès⁷⁵. Toutes les veuves que nous avons interrogées nous ont fait comprendre que lorsqu'une femme décédait ce sont ses sœurs du même ventre qui s'occupaient de l'entretien du corps. Il importe de savoir comment le veuf se comportait pendant la première nuit de deuil.

b- La première nuit de deuil

Dans le cas d'un veuvage masculin, les exigences étaient peu nombreuses à l'endroit du veuf qui, généralement, était assis à la véranda de la case mortuaire en compagnie de ses amis, la garde du corps étant encore la tâche des femmes. Il faut mentionner que contrairement à la femme, l'homme n'avait pas à s'expliquer sur la mort de sa femme, à moins qu'il ne soit clairement révélé qu'il en est le responsable. C'était aussi le cas chez les Bulu comme le souligne si bien R.L.Nnengue⁷⁶ lorsqu'il écrit que « dans la localité d'Ondondo Ngoé, tout se passe comme si la mort d'une femme était moins térébrante ou du moins n'a pas la même richesse rituelle et le même impact sur la communauté que celle

⁷⁴ E. Ewombè-Moudo, *Rapport de la Campagne Semaine Pascale 2009*, Douala, Juin 2009, p. 31.

⁷⁵ L. C. Talla Makoudjou, « Langage symbolique et communication africaine : le cas des ngemba », Mémoire de DIPESII en langue et cultures camerounaises, ENS, 2010/2011, p.44.

⁷⁶ R.L.Nnengue, « le rite de veuvage... », p.35.

d'un homme ». Encore faut-il rappeler qu'à l'époque précoloniale, les hommes pour la plupart étaient des polygames et que la perte de l'une d'entre elles ne marquait pas la fin de son mariage. Ceci revient à dire que suite au décès d'une femme, ses coépouses constituaient autant de substitut possible pour son conjoint. On se préoccupe dès lors, de savoir comment le veuf faisait les adieux à sa défunte conjointe pendant l'inhumation.

c- Le veuf pendant l'inhumation

Dans le cas du décès d'une femme, son époux prenait le plus souvent la parole lors de l'enterrement, tout simplement pour témoigner du meilleur encadrement qu'il lui a toujours donnée jusqu'à ce pire moment⁷⁷.

Une fois l'enterrement terminé, le veuf ainsi que l'assistance regagnaient la cour du deuil et dès lors, commençaient les rites du veuvage proprement dit.

II- LES RITES PROPREMENT DITS

En principe, les rites du veuvage s'appliquent à toute personne ayant perdu son ou sa conjoint(e). Cependant, nous nous sommes rendu compte que chez les Bamendjou, ils sont plus contraignants chez la femme que chez l'homme. La tendance laisse voir que ces rites sont simplifiés à l'extrême pour l'homme ; ils n'ont pas la même intensité chez l'homme que chez la femme. La pratique du veuvage à l'époque précoloniale obéissait à une série d'exigences classées essentiellement en cinq principales phases: le *tcheut kwo*, le *neung fock*, le don du divan (*nkoude fock*), le *ngê fock* et le *nesohck fock*.

1- Le veuvage féminin

Il comprend plusieurs étapes et va du rite de la coupure de la ceinture à celui du lavage.

⁷⁷ F. Chiékam, 55ans, Menuisier, Bamendjou, entretien du 17 Août 2014.

a- Les rites de *tcheut kwob* et du *neung fock*

Le veuvage comporte un ensemble de pratiques rituelles et de symboles riches de sens dont la compréhension demeure une affaire d'initié(e)s. Ces rites vont de la coupure de la ceinture ou du *kwob* aux rites d'intégration sociale et sont pratiqués avec beaucoup de rigueur par les Bamendjou.

- le *tcheut kwob* (couper la ceinture)

Le *kwob* était l'unique parure féminine et le port était autorisé à toutes les femmes. Avec l'arrivée des Européens, les femmes ont commencé à porter un cache-sexe qui pendait sur le *kwob*. Chaque femme portait son *kwob* jusqu'à son entière décomposition. Il n'était séparé de son propriétaire qu'à une seule occasion : la mort de son conjoint. Rompre le *kwob* de la veuve peut donc signifier que celle-ci n'a plus aucune valeur, son élégance n'a plu de raison d'être puisque celui devant qui elle devait paraître a disparu.

Une fois l'inhumation terminée, les veuves sont réunies autour de la tombe et l'héritier apporte une poule qu'il remet à l'officiante principale. Celle-ci rompt alors le *kwob* de chaque femme et le dépose sur la tombe du défunt mari. Ceci traduit le rite du *tcheut kwob* qui signifie littéralement « couper la ceinture »⁷⁸. Ce rituel traduit la rupture des liens vitaux que la femme avait avec son époux. La veuve devait désormais se présenter nue, sans *kwob* ni cache-sexe, ce qui explique sa position légèrement penchée vers l'avant pendant la danse du veuvage, cachant ainsi son sexe.

- le *neung fock* (danser le veuvage)

Cette danse était exécutée par les veuves et les autres épouses de la famille du défunt devant la case principale. Cette danse était faite d'un ensemble de gestes symboliques : main à la joue (signe de malheur), nettoyage du corps avec les mains (signe de rejet, de séparation, d'adieu). Ce dernier geste se traduisait chez les Bamendjou par le terme *hock fock* qui veut dire essuyer le

⁷⁸ M.Mawa, 66 ans, commerçante et veuve, Bamendjou, entretien du 16/08/2014.

veuvage⁷⁹. La danse du veuvage était ponctuée par les pauses et reprenait chaque fois où un nouveau venu s'avance vers la cour du deuil. Les femmes nouvellement veuves la reprenaient tous les après-midi et étaient suivies par les anciennes veuves qui jouaient le rôle de guides et d'assistantes. A partir de ce moment, les veuves devaient, très tôt chaque matin, danser à reculons jusqu'à la tombe de leur défunt époux avant la moindre parole et ceci jusqu'à la fin de la réclusion qui commençait le soir du jour de l'inhumation. Parlant de la réclusion, Cathérine Tsama écrit :

Pendant la réclusion, les veuves ayant abandonné leur unique vêtement se dirigent complètement nues vers la case du défunt (...) Elles n'ont plus le droit de sortir si ce n'est pour aller danser le veuvage. Seules les initiées c'est-à-dire les veuves et leurs novices (les femmes dont le mari vient à peine de mourir) ont le droit d'entrer dans cette case, toute présence masculine y est écartée⁸⁰.

Au début de la danse, les danseuses forment un cercle. Ils ont les genoux légèrement fléchis et battent le sol au rythme de la musique. Elles se déplacent insensiblement de la gauche vers la droite et se retournent de temps en temps vers l'assistance. La veuve qui entonne improvise les couplets. Ce sont des louanges au défunt, des éléments de leur vie commune, sa bonté, sa générosité envers ses femmes et ses enfants. Elle se plaint également de la mort de son époux. Pendant la danse du veuvage, les veuves portent chacune un objet symbolique. il convient de signaler que ces objets ne sont pas choisis au hasard. C'est la coutume qui dicte leur choix. Après chaque tour de danse, ces objets sont déposés dans la cour⁸¹.

Le soir venu, elles retournent dans la case de leur défunt mari où elles dorment à même le sol sur des feuilles de bananiers sèches. Chez les Pongo du Cameroun également, ce rite était pratiqué car, comme l'a relevé Mbondji dans ses travaux, la veuve devait se coucher sur la cendre ou alors on devait lui

⁷⁹ R. Mahouékam, 64 ans, cultivatrice et veuve, Bamendjou, entretien du 23 Décembre 2014.

⁸⁰ C. Tsama, « Le veuvage de la femme dans la tradition Bamiléké essai sur les rites de viduité chez les Bafou. », Mémoire de DES en Sociologie, UY, 1979, p.96.

⁸¹ R. Matsindjou, 73 ans, Cultivatrice et veuve, Bamendjou, 17 Août 2014 ;

préparer un lit particulier fait de feuilles de bananier sèches⁸². L'étape qui suivait était celle du don du lit de veuvage.

b- Le don du divan et le *nghê fock*

- le don des divans (nkoude fock)

La première semaine du deuil était considérée dans la pratique du veuvage comme celle du défunt et pendant cette période, les veuves devaient passer la nuit dans la case de leur défunt mari. Après cette semaine, chaque épouse pouvait retourner dans sa case et ceci jusqu'à la fin du veuvage dont la durée était fonction du nombre d'épouses. Par conséquent, en plus de la semaine consacrée au défunt dans sa case, le nombre de temps à passer dans le veuvage devait être proportionnel au nombre de veuves. Ainsi, pour un homme qui avait quatre femmes par exemple, son veuvage durait cinq semaines. Une fois retournées dans leurs cases, les veuves pouvaient recevoir un divan d'un des frères du défunt ou de son fils héritier devant désormais leur servir de lit de couchage jusqu'à la fin de la cérémonie. L'acceptation de ce divan marquait en fait un nouveau contrat de mariage avec son donateur à la fin du veuvage : c'est le lévirat. Toutefois, quoique l'acceptation de ce don ne fut pas automatique, la plupart des veuves restaient dans la famille du défunt mari car, la dote versée par celui-ci le jour de leur mariage lui donnait beaucoup de pouvoir sur elle. Pendant la réclusion, les bambous ayant servi à la fabrication du divan étaient détachés et brûlés progressivement jusqu'au jour du lavage. Cette réduction des bambous en cendres traduisait la destruction de l'ancien mariage au profit du nouveau. Outre les dons des divans, on avait également le *nghê fock*.

- le nghê fock

Il faut comprendre par ce terme, le rite qui consistait à accompagner les veuves visiter chez les autres veuves ou leurs parents à la veille de leur « lavage ». Elles y étaient escortées par leurs marraines et ceci de bonne

⁸² Mbondji Edjenguèle, « Essai sur les rites relatifs au veuvage... », p.37.

heure le matin. Elles n'avaient pas le droit d'adresser la parole à qui que ce fût en cours de route, ne devaient pas regarder en arrière et devaient rester dans la cour, une fois arrivées au lieu de visite. Lorsque la veuve se rendait chez ses parents, elle traduisait symboliquement la disparition de son mari et par conséquent le manque de soutien. La prochaine étape, d'une très grande importance, était le lavage.

c- Le lavage du veuvage et le port du deuil

- le lavage (*nesohck fock*)

Cette cérémonie a généralement lieu à la veille du grand marché qui a lieu le *dudjuku*, c'est-à-dire le jour du marché Bamendjou. Le lavage a lieu dans une rivière ou dans un endroit plus ou moins caché de la concession car, il doit se dérouler dans la plus grande intimité. Le lavage est précédé par le rasage des veuves par leurs marraines qui le font à l'aide d'une lame de rasoir⁸³. Il s'agit à cette époque d'une sorte de lame métallique qu'on aiguisait de temps en temps sur le silex. Ainsi, les veuves sont débarrassées de leurs cheveux, des poils du pubis, des aisselles, ainsi que des ongles. En fait, il faut dire que les poils sont considérés par les Bamiléké comme un porte malheur et sont classés dans le domaine de l'impur⁸⁴. Les shampoings et les insecticides étant inexistantes à l'époque précoloniale, seul le rasage pouvait débarrasser la femme en général et la veuve en particulier des saletés de toute sorte et des poux. La prolifération des différentes sortes de poux étant facile pendant le *fock* féminin où les femmes couchaient ensemble et ne se lavaient pas. A cet effet, la veuve prépare un met dans une marmite⁸⁵. A la fin du rasage, elle mange ce met avec sa coiffeuse qui par la suite emporte la marmite avec elle en signe de récompense. Ensuite, les déchets issus du rasage sont associés au lit de veuvage et à tout ce que les veuves ont eu à utiliser pendant la réclusion. Les veuves se placent sur ces objets entassés dans la cour principale aux yeux de la belle famille et de leur famille

⁸³ .Ayonta Tchinda, « Le veuvage chez les Ngyemba... », p.26.

⁸⁴ Ndongmo cité par Tsama, « Le veuvage de la femme... », p.110.

⁸⁵ La marmite à cette époque était une sorte de canarie faite en terre cuite

pour clamer leur innocence⁸⁶ ; ceci devant se manifester par l'urine que la veuve doit rejeter sans même s'en rendre compte. Dans le cas contraire, elle est tenue pour coupable face à la mort de son conjoint. Il convient de noter qu'un problème coutumier peut freiner les urines chez la veuve et que c'est pour cette raison qu'avant cette date, les parents de ces dernières prennent soin de consulter les ancêtres pour se rassurer qu'il n'y a pas d'embûche à cet effet. Une fois que la veuve avait uriné, son innocence était confirmée et on pouvait dès lors procéder au lavage.

Une fois à la rivière, les veuves se jettent toutes dans l'eau. Elles se frottent abondamment et pendant longtemps. Quand elles sont bien propres, elles sortent de l'eau, celle-ci devant emporter au loin toutes les impuretés déposées par le veuvage. Parlant du lavage des veuves, C. H. Pradelles écrit :

Au bord de la rivière, résidence de alter égo et des sorciers, les veuves suspectées de meurtre se déshabillent, entrent dans l'eau et pose chacune à son tour, entre les jambes, la tête de la calebasse qu'elles détachent de leur poignet[...] si le bout de la calebasse tourbillonne devant l'une d'entre elles ou remonte le courant, il est attesté que cette veuve est reliée d'une quelconque manière à son alter ego et donc coupable⁸⁷.

Le retour au village se fait dans la joie. Cependant, sur le chemin, les veuves ne doivent ni faire du bruit, ni regarder derrière. Une fois au village, chacune regagne sa case et attend que sa marraine vienne l'habiller. L'habit ici se réduisait à un fil de moelle de raphia noué autour des hanches, qui remplaçait le *kouop*.

En contre partie, la veuve apprêtait pour son officiante un don symbolique en signe de remerciement, l'argent n'existant pas encore à cette époque. En plus de cela, elle préparait une grande marmite de nourriture et plus précisément la pistache à ses belles sœurs. A la fin de cette cérémonie, la veuve est invitée à nouveau par la marraine à la cuisine à travers un repas fait dans la

⁸⁶ C.Maténé 58 ans, Ménagère et veuve, Bamendjou, entretien du 22 Décembre 2014.

⁸⁷ . C.H.Pradelles de Latour, Le crâne qui parle, 2^e édition de l'ethnopsychanalyse en pays Bamiléké, Cahors, EPEL, 1997, p.67.

cour du deuil avec du bois en bambou. Elle recevait également de la famille des dons constitués des grains à semer, des boutures, de la houe devant lui permettre d'affronter son nouveau destin. On lui donnait ensuite un sac de veuvage qu'elle devait désormais porter jusqu'à la levée du deuil. Chaque personne qu'elle devait croiser sur son chemin dès cet instant était appelée à mettre quelque chose de symbolique dans ce sac.

Pour l'insertion économique de la veuve, un marché symbolique était organisé dans la cour où on initiait la veuve au commerce. Selon P. Magne, tout se passait comme si on voulait se rassurer que le veuvage n'ait pas fait perdre la raison à la veuve⁸⁸. Ces cérémonies précédaient le tour du marché qui avait lieu le lendemain du lavage. A ce sujet Pradelles affirme justement que:

Le jour du marché suivant, les veuves se rendent sur l'aire marchande. L'officiante les accompagne aux intersections des quatre chemins qui relient la place du marché aux quartiers. Là, elle leur donne quatre fois à manger un morceau de noix de kola, du sel et à boire du vin de palme. Enfin, de retour dans les concessions, l'officiante prend les femmes par la main, elle leur mène à leur grenier pour y chercher du maïs, puis leur tenant toujours la main, elle les conduit dans leur champ pour cultiver [...] les veuves sont ainsi réinsérées dans le circuit d'échange, de consommation et de production. Elles peuvent se remarier si elles le désirent⁸⁹.

Le veuvage comme nous l'a si bien dit la plupart de nos interlocuteurs, était l'affaire des femmes. Les hommes n'étaient pas directement impliqués.

- Le port du deuil et le destin de la veuve : après le bain rituel, la veuve se revêt de la tenue du veuvage que l'on appelle en Bamendjou *ntseh fock*. Cette tenue généralement de couleur bleue ou noire symbolisant la douleur causée par le deuil⁹⁰. Il s'agissait à l'époque précoloniale du port d'un cache-sexe de couleur bleue ou noire. Ce port du deuil était très répandu dans les sociétés africaines pendant la période précoloniale. Chez les Pongo par exemple, la veuve portait du noir à l'enterrement de son époux, mais à partir du neuvième

⁸⁸ P. Magne 73 ans, commerçante et veuve, Bamendjou entretien du 22 Décembre 2014.

⁸⁹ C.H.Pradelles de Latour, *Le crâne qui parle...*, p. 68.

⁹⁰ M.Makougoum, 68 ans, Cultivatrice et veuve, Bafoussam, entretien du 23 Décembre 2014.

jour, c'était le bleu⁹¹. En fait, il faut dire que la veuve même après la purification n'avait pas le droit de s'habiller n'importe comment. Elle devait toujours porter le deuil à travers cet uniforme pendant une longue durée. Il faut dire que le port du deuil n'était pas l'affaire de la veuve à elle seule, mais que les autres membres de la famille étaient aussi concernés. Cependant, il reste à noter que les autres arboraient le noir tandis que le bleu appelé communément en Bamendjou *makusa* était réservé à la veuve.

La durée du port du deuil n'était pas arrêtée, mais lorsque la veuve s'en débarrassait tôt, on en déduisait qu'elle n'aimait pas son époux et que sa mort n'a été que la bienvenue pour elle⁹². Toutefois, la fin du port du deuil ne signifiait pas la fin du veuvage mais plutôt une façon de dire que le deuil est passé et qu'il faut que la veuve repense sa vie autrement⁹³. Dans la plupart des cas, pendant la période précoloniale, la veuve restait attachée à la famille de son défunt mari, par le système du lévirat ou non⁹⁴. Toutefois, le veuf et la veuve vivaient ces rites différemment.

2- Le veuvage masculin

Chez l'homme, le rituel du veuvage est de loin moins pénible que celui de la femme car, cette dernière est généralement tenue pour coupable du décès de son mari. C'est donc une pratique qui vise également à disculper la femme. C'est toujours un individu de sexe féminin, une veuve, membre de la famille du défunt mari qui est chargé de faire subir cette pratique à la veuve tandis que c'est plutôt un individu de sexe masculin, un veuf, qui en a la charge du côté du veuf.

Après l'inhumation de son épouse, le veuf retourne chez lui où pendant cinq jours, il restera assis sur des feuilles de bananier regroupées à cet effet et devra suivre toutes les recommandations que lui donnera son instructeur parmi

⁹¹ Mbondji Edjengèle, « Essai sur les rites... », p. 42.

⁹² J. Mafock, 58 ans, Commerçante et veuve, Bamendjou entretien du 22 Décembre 2014.

⁹³ Mbondji Edjengèle, « Essai sur les rites... », p.43.

⁹⁴ P. Magne, 73 ans, commerçante et veuve, Baméka entretien du 22/12/14.

lesquelles ne pas tendre la main en guise de salutation et ne pas changer ce qui tenait lieu de vêtements (le *bilah*). À l'issue de cette période, il devait aller prendre un bain au marigot et de vêtements nouveaux lui étaient attribués. Désormais, il sera libre de vaquer à ses fonctions régaliennes en attendant un décès similaire pour y jeter le bâton du veuvage⁹⁵. Le veuvage masculin était très simplifié et comportait très peu de restrictions. Cependant, après le bain rituel, le veuf effectuait aussi le tour du marché le jour suivant. Le lavage du veuf est aussi précédé du rasage comme chez la veuve. Toutefois, plusieurs étapes de ce rite tel que vécu chez la femme n'apparaissent pas dans le cas d'un veuvage masculin. C'est le cas de la danse du veuvage, du don du divan, de la coupure de la ceinture. A la question de savoir pourquoi les choses étaient rendues plus faciles aux hommes, on nous a fait comprendre que le décès d'une femme ne marquait pas la fin d'un foyer conjugal, ceci du moment où dans les sociétés anciennes, un homme s'affirmait par son nombre de femmes et par conséquent d'enfants.

Le tableau ci-après est le tableau comparatif du veuvage féminin et du veuvage masculin en fonction de la durée, des interdits et des contraintes y relatifs.

Tableau 1: Durée, interdits et contraintes du veuvage selon le sexe

Durée du veuvage	
Veuf : 3 jrs ; 1 semaine ; 10 jrs ; 2 semaines	Veuve : 1 semaine; 2 semaines ; 1 mois ; 7 semaines ; 9 semaines ;
Privations et interdits du veuvage	
Veuf : ne pas sortir ; ne pas travailler jusqu'au lavage.	Veuve : veiller auprès de la dépouille du défunt ; ne pas sortir de la case conjugale pendant toute la période du

⁹⁵ L. C. Talla Makoudjou, « langage symbolique et communication africaine... », p.44.

	<p>deuil ; ne pas se laver les mains avant de manger ; ne pas manger les repas cuits avec de l'eau; ne pas se laver ; ne pas se peigner les cheveux ; ne pas se chauffer; ne pas travailler ; ne pas aller au marché ; ne rien acheter ; ne pas tendre la main ; ne pas porter de bijoux ; ne pas se balader ; ne pas être en contact avec les gens ; ne pas parler ou discuter avec les gens; s'abstenir de tout rapport sexuel (abstinence absolue) ;</p>
Contraintes du veuvage	
<p>Veuf : jeter la première motte de terre lors de l'inhumation ; dire des mots d'adieu (et de confession) près de la tombe</p> <p>rasage (de la tête et de la barbe) ;</p> <p>port de la tenue de veuvage (de couleur noire ou bleue)</p>	<p>Veuve : isolement ; administrer les premiers soins au cadavre ; pleurer et aller annoncer le deuil dans la famille du défunt ; afficher sa tristesse ; danser avec la soupière sur la tête ; rasage ; port d'une ceinture ; se coucher à même le sol ; se coucher sur une natte ; s'asseoir auprès(en face) du cadavre ; parler au cadavre ; dire des mots d'adieu (et de confession) près de la tombe ; jeter la première motte de terre lors de l'inhumation ; porter un seul vêtement pendant toute la durée du veuvage; un petit sac(sac de veuvage),</p>

	un panier, un canari, ou unealebasse ; porter unealebasse remplie des effets du défunt, faire le tour de la maison en pleurant ; porter une tenue de veuvage de couloir noire ou blanche ; se lamenter sur la tombe du mari ; garder sur soi un morceau du linceul ; enterrer l'époux avec la robe de mariage
Autre (réinsertion sociale après le veuvage)	
Veuf : purification, faire le tour du marché, se remarier le plus tôt possible,	Veuve : purification ; dire des mots de confession pour montrer son innocence ; aller faire le tour deuil dans une famille éprouvée ; chanter et danser avec d'autres veuves ; être promenée au marché par les femmes de la famille du défunt ; manger d'un mets cuit sommairement ; abandon de la tenue de veuvage ; être attribuée à un frère du défunt ou à un membre de sa famille ;

Source : entretien avec Prosper Chendjou⁹⁶.

D'après ce tableau, il apparaît que les femmes souffrent plus du veuvage que les hommes. Les interdits, les privations, les contraintes sont de loin plus nombreuses pour elles. Selon Lucienne Djouka, il faut se soumettre au veuvage

⁹⁶ P. Chendjou, 74 ans, Notable, Bamendjou, entretien du 17 Avril 2015.

sinon, on doit être insulté partout où l'on passe⁹⁷. Jean Soh Ngakou pour sa part pense qu'il faut faire le veuvage pour rompre les liens entre le ou la défunt (e) et le ou la veuf (ve)⁹⁸. Louise Makamté quant à elle affirme que « Lorsque tu perds ton conjoint, tu deviens comme une femme porte-malheur. Le veuvage est le moyen de se faire accepter de nouveau dans la collectivité »⁹⁹.

Au terme de ce chapitre, il ressort que dans les sociétés traditionnelles Bamiléké en général et Bamendjou en particulier, le veuvage était pratiqué d'une manière très rigoureuse et comprenait une pléthore de symboles riches de sens. Cette pratique comportait plusieurs étapes et était plus dure chez les femmes considérées à cette époque comme l'un des biens de l'homme qu'il a acquis à travers la dot, que chez l'homme¹⁰⁰. Toutefois, quoique ce rite constitue une épreuve d'endurance pour celles qui le pratiquaient, il permettait à ces dernières de digérer au mieux la séparation d'avec leurs conjoints. Cependant, aujourd'hui, cette pratique jadis symbolique et riche de sens fait problème d'où la question de savoir pourquoi? Quelle est la combinaison des faits qui expliquent la dérive aujourd'hui observée au sein de cette pratique? Ces questions trouvent leurs réponses dans le chapitre III.

⁹⁷ L. Djouka, 61 ans, Paysanne, Bamendjou, entretien du 22 Décembre 2014

⁹⁸ J. Soh Ngakou, 90 ans environ, Notable, Bamendjou, entretien du 22 Décembre 2014

⁹⁹ L. Makamté, 64 ans, Paysanne, Bamendjou, entretien du 22 Décembre 2014

¹⁰⁰ P. Magne, 73 ans, commerçante et veuve, Baméka, entretien du 22 Décembre 2014.

CHAPITRE III : LES FACTEURS DE L'EVOLUTION DU VEUVAGE A BAMENDJOU A L'EPOQUE COLONIALE ET POST-COLONIALE

A l'Ouest-Cameroun en général et surtout à Bamendjou, la pratique du veuvage est sous le coup des mutations diverses. Il en résulte une opposition entre la tradition et la modernité, sous forme d'une tension entre ce qu'on a toujours fait et les exigences nouvelles liées aux progrès de la civilisation urbaine, le brassage des populations, l'éducation, les médias etc. Parlant de ces mutations, Georges Balandier¹⁰¹ écrit que : « toute société est un champ en mutation ». En effet, pour lui, la société n'est pas une chose fixée dès le temps de sa création, elle est constamment en train de se faire et ne peut se définir qu'en action. La question qui suscite dès lors notre attention est la suivante : quels sont les facteurs qui expliquent les mutations observées depuis plusieurs années au sein du rite de veuvage à Bamendjou ? Telle est la question qui sera au centre de notre analyse tout au long de ce chapitre.

I – LES FACTEURS INTERNES DE L'EVOLUTION DU *FOCK* A BAMENDJOU

Sur le plan interne, plusieurs facteurs ont influencé la pratique du veuvage dans l'arrondissement de Bamendjou. Il s'agit plus précisément des facteurs socioculturels et économiques.

1- Les facteurs socioculturels

Ils regroupent entre autre le contact entre les Bamendjou et les autres peuples, la méchanceté, le caractère rude du veuvage, ainsi que la coutume.

Le contact des autres peuples résultant de la création de l'Etat du Cameroun a eu un impact considérable dans la société bamiléké en général et Bamendjou en particulier. Comme on le sait en effet, les cultures s'interpénètrent et s'influencent mutuellement. C'est cette rencontre des cultures

¹⁰¹ G. Balandier, *Sens et puissance*, Paris, PUF, 1984 p.87.

que Léopold Sédar SENGHOR¹⁰² avait qualifié de « Rendez-vous du donner et du recevoir ». Ainsi, l'avènement de l'Etat camerounais avec la mobilité des populations qu'il a provoqué a entraîné un grand brassage des populations. Et ce brassage ne pouvait pas être sans conséquences sur les cultures, les us et les coutumes des uns et des autres. Ainsi sur le plan culinaire par exemple, les Bamiléké qui ne consommaient régulièrement que du couscous maïs et du taro, préparent et consomment régulièrement de nos jours le mbongo tsohi, le ndolè, le bouillon de poisson ou de viande etc., qui sont des nourritures jadis cuisinées par d'autres ethnies du Cameroun. Ces changements vont donc s'étendre dans tous les domaines et particulièrement celui du veuvage. Pendant la période précoloniale, le veuvage chez les Bamendjou était très triste car, les veuves n'y exprimaient que la mélancolie, les lamentations. Mais, depuis que les Bamendjou sont entrés en contact avec les autres ethnies, les choses ont changé. Le veuvage est devenu de plus en plus simplifié. La grande animation qui de nos jours entoure la cérémonie des obsèques permet à la veuve et au veuf d'oublier un peu son chagrin. Ce côté festif du deuil, les Bamendjou l'ont hérité des autres peuples. Car chez les Boulu par exemple, à l'occasion des deuils, au lieu de se lamenter, l'on chantait plutôt et dansait au son du tam-tam. Cette attitude des Boulu elle-même s'explique en partie par la mouvance de la religion qui a introduit dans leurs us des chants religieux, le gospel et le negro-spiritual¹⁰³. Ainsi, le veuvage qui autrefois comportait une pléthore de symboles ayant chacun un sens particulier est aujourd'hui devenu un phénomène banal.

Par ailleurs, la pratique du veuvage dans la localité de Bamendjou constitue parfois une source de menaces mystiques assortie de mauvaises intentions. En effet, les officiantes de ce rite sont de plus en plus soupçonnées d'avoir des intentions malveillantes. Ainsi, au lieu de laisser la paix, le bonheur, l'harmonie, la prospérité et la santé, elles laissent plutôt des calamités telles que

¹⁰² Senghor cité par Mendouga, « La dynamique du deuil au Cameroun : le cas des Béti », Mémoire de DES en Sociologie, Université de Yaoundé I, 2005, p.75.

¹⁰³ .Mendouga, « La dynamique du deuil au Cameroun : le cas des Béti », Mémoire de DES en Sociologie, Université de Yaoundé I, 2005, p.76.

les discordes, maladies, malchance et par conséquent la misère¹⁰⁴. A Bamendjou aujourd'hui, les pratiques rituelles comme celle du veuvage sont des occasions pour les adeptes des pratiques occultes, le plus souvent habités par les esprits malsains, de jeter un mauvais sort au veuf ou à la veuve¹⁰⁵. Compte tenue de cette méchanceté de plus en plus accentuée des officiants des rites de veuvage et des conséquences qui en découlent, Jacqueline Masso, nous dit que « sans vouloir rejeter nos coutumes, il serait judicieux que les femmes n'aient plus à subir ce genre de choses. Derrière tout cela, des gens en profitent pour traumatiser la veuve et même les enfants »¹⁰⁶. Etant donné que la veuve est appelée désormais à assurer seule l'encadrement des enfants que lui laisse son époux, il est clair que le malheur qu'on puisse lui causer pendant la pratique du veuvage constitue un obstacle pour la prise en main de cette lourde responsabilité. Les rites de veuvage sont des cérémonies démoniaques pendant lesquelles les sorciers profitent pour déranger l'esprit du mort et même du survivant. C'est aussi le moment où les sœurs du défunt règlent leurs comptes avec la veuve, une circonstance au cours de laquelle la belle famille soumet la veuve à tant d'épreuves¹⁰⁷. On comprend ainsi que la méchanceté amène parfois des personnes à ne pas souscrire entièrement ou pas du tout aux rites de veuvage. Ceci laisse transparaître le caractère rude du veuvage qui pourrait également expliquer les mutations observées au sein de cette pratique.

Le caractère rude du veuvage est l'un des facteurs qui a contribué à l'évolution du veuvage dans la localité de Bamendjou. La disparition du mari laisse souvent l'épouse dans le désarroi, parce qu'elle devient la cible privilégiée de la famille de son défunt mari. Quelle que soit la tribu ou les coutumes en place, la veuve est une proie pour les uns et les autres, et chaque action qu'elle subit est de nature à porter atteinte à sa dignité. A la mort de l'époux, la veuve est soumise à une kyrielle de privations. Elle doit marcher tête et pieds nus,

¹⁰⁴ J. Kamdoum, 56 ans, Planteur et veuf, Bamendjou, entretien du 11 Décembre 2014.

¹⁰⁵ Ibid.

¹⁰⁶ J. Masso, 59 ans, Infirmière et veuve, Bamendjou, entretien du 12 Avril 2015

¹⁰⁷ G. Kouétche, 61 ans, Conducteur, Bamendjou, entretien du 12 Avril 2015.

exposant ainsi l'organisme à toutes sortes d'accidents et d'infections. Elle ne doit en principe se laver ni le corps, ni les mains avant de manger. De même, l'assiette dans laquelle elle reçoit ses repas ne doit pas être lavée. Il s'agissait à l'époque précoloniale des pots faits en terre cuite. Elle se couche à même le sol, sur les feuilles de bananier ou sur une bâche sans épaisseur, ou quelque fois sur des morceaux de bambou rassemblés à la hâte, symbolisant le lit conjugal détruit¹⁰⁸. Tout ceci constitue une forme de violence que tout le monde n'est pas habilité à supporter, d'où le refus de se livrer à cette pratique. Compte tenu du caractère rude du veuvage et des restrictions qui y sont observées, Richard Fokou affirme que:

Je suis contre les rites de veuvage parce que chez nous à l'Ouest quand on rase la femme comme l'exige ces rites, elle perd sa beauté. C'est une contrainte ; car on ne demande pas son avis. Pendant ces rites elle est exposée aux maladies et même aux sorciers. C'est aussi l'occasion pour certains hommes de découvrir son intimité. Ces rites sont indignes parce qu'ils déshumanisent la femme qui est une source de pureté¹⁰⁹.

La femme est fragile. Lui faire autant de violence pourrait la traumatiser, surtout quand elle vient de perdre son conjoint. Dès l'annonce du décès elle doit se décoiffer, déchirer ses habits, se oindre avec la cendre en signe d'impureté. Tout ceci constitue une menace pour la femme, ce qui fait que de plus en plus, les femmes d'aujourd'hui refusent de faire le veuvage après le décès de leur conjoint¹¹⁰. Au-delà du trouble émotionnel de la perte d'un être cher, la veuve doit se conformer à un certain nombre d'exigences qui, avec l'emprise du modernisme, ont pris des connotations regrettables, du moment où leur valeur originelle s'effrite, lorsqu'elle n'est pas simplement méconnue. Tel que pratiqués dans la localité de Bamendjou, les rites de veuvage sont colorés d'une grande suite d'exigences et de restrictions qui ont une part non négligeable dans

¹⁰⁸ P.Tagne, 66 ans, éleveur et veuf, Bamendjou, entretien du 11 Avril 2015.

¹⁰⁹ R.Fokou, 52ans, enseignant, Bamendjou, entretien du 12 Avril 2015.

¹¹⁰ Ibid.

l'évolution de ces rites. Cependant, la coutume, comme il nous le semble a aussi contribué à l'évolution du veuvage à Bamendjou.

Pendant le veuvage, la veuve est soumise à un certain nombre de rites coutumiers ayant chacun une signification particulière. C'est le cas avec le rite de non-culpabilité à travers lequel la veuve prouve qu'elle n'a rien à voir avec le décès de son conjoint. Ce rite dont le résultat n'est déjà pas à cent pour cent crédible a souvent été à l'origine d'un certain nombre de malentendus entre les familles car, lorsque son résultat est positif¹¹¹, la veuve est humiliée ainsi que sa famille. Ceci ne donne pas l'envie à celui qui vit cette situation de souscrire à ces rites¹¹². Certains aspects de la coutume peuvent bloquer le bon déroulement des rites de veuvage et contribuer à l'humiliation de la veuve. L'un des ancêtres de la veuve par exemple qui n'a pas reçu son droit coutumier symbolisant la dot lors de son mariage, peut manifester son mécontentement en voilant la preuve de sa non-culpabilité.

On peut ainsi conclure qu'au plan socioculturel plusieurs faits ont contribué à l'évolution du *fock* chez les Bamendjou. Cependant, il reste à noter que le facteur économique n'est pas en reste.

2- Les facteurs économiques

Depuis les années 89, le Cameroun vit une grave crise économique qui se fait ressentir sur l'ensemble de son territoire. Cette crise a entraîné de graves conséquences sur le plan social. Ainsi, les liens de solidarité jadis très forts entre les membres se sont distendus, les égoïsmes se sont accentués. Par ailleurs, le cynisme est entré dans les mœurs, puisqu'il faut se battre par tous les moyens pour survivre, quitte à le faire même sur le dos d'un mort¹¹³.

L'accentuation de la pauvreté couplée à la cherté du coup de vie a conduit l'homme au non respect des valeurs. L'on trouve que les cérémonies comme celles du veuvage sont des sources de dépenses inutiles. En plus, il faut dire que

¹¹¹ Ceci se dit lorsque le rite montre que la veuve est responsable de la mort de son conjoint.

¹¹² M. Kamegne, 66 ans, commerçante, Bamendjou, entretien du 12 Avril 2015

¹¹³ Mendouga, « la dynamique du deuil au Cameroun... », p.68.

dans certains cas, la famille du défunt a eu à dépenser beaucoup d'argent pour le soigner en vain. Ici on ne trouve plus utile d'investir dans le veuvage, mais on se concerte plutôt pour essayer de voir ce qu'il faut faire pour prendre en charge les orphelins et même la veuve¹¹⁴.

Le veuvage contribue à l'appauvrissement de la veuve en ce sens que c'est devenu une scène d'extorsion des biens, allant de l'escroquerie à la pure et simple confiscation. Par ailleurs, il est souvent question que les gens partent de la ville pour le village dans le but de prendre part à ces cérémonies. Ceci n'est pas toujours aisé compte tenu de la crise financière que les gens traversent et même des risques de la route¹¹⁵.

La cérémonie de clôture du veuvage qui marque la fin de ce rite mobilise l'ensemble des membres des deux familles. C'est une cérémonie grandiose qui nécessite des moyens financiers car, il faut offrir à manger et à boire aux gens. Encore faut-il souligner que la veuve n'a pas souvent l'habitude d'offrir ce qu'elle a, mais qu'il y'a des mets exigés pour la circonstance¹¹⁶. En fait, l'abondance et la qualité des aliments et boissons servis aux participants, les dépenses engagées en matériaux pour la réalisation de cette cérémonie prouvent qu'elle nécessite des efforts économiques de la part de la veuve et des autres.

L'évolution de la pratique du veuvage dans les sociétés bamiléké en général et particulièrement à Bamendjou ne s'explique pas seulement par les facteurs endogènes, mais aussi par les facteurs exogènes.

II- LES FACTEURS EXTERNES DE L'EVOLUTION DU *FOCK* A BAMENDJOU

Parmi les facteurs externes qui ont influencé le veuvage à Bamendjou, on peut citer le christianisme et les médias.

¹¹⁴ C.Maténé, 58 ans, menagère et veuve, Bamendjou, entretien du 12 Avril 2015.

¹¹⁵ B.Chendjou, 61 ans, enseignant et veuf, Bamendjou, entretien du 11 Avril 2015.

¹¹⁶ Ibid.

1- L'influence du christianisme

Dans cette partie, nous allons développer l'introduction du christianisme à l'Ouest-Cameroun, les raisons de l'intervention des missionnaires dans la pratique du veuvage ainsi que les stratégies utilisées par ces derniers.

a- L'introduction du christianisme

Une estimation partielle ou globale de la pratique du christianisme en pays Bamiléké montre qu'en dehors des systèmes de croyance locale, la religion chrétienne est la plus pratiquée. Le catholicisme fut la toute première religion à s'implanter dans cette région. Son implantation a été l'œuvre des missionnaires allemands autour du XX^e siècle (1903-1910). Son expansion est plus tardive et est l'œuvre des missionnaires français. L'intérêt pour le catholicisme s'est accru avec la résolution d'éduquer les jeunes à travers l'évangélisation¹¹⁷.

Le protestantisme arrive à l'Ouest du Cameroun en 1925. Son implantation fut par la suite facilitée par la création de nombreuses écoles. Tout comme les catholiques, les protestants associent l'éducation des jeunes à l'évangélisation. D'autres églises à tendances protestantes arriveront plus tard, mais ne connaîtront pas le même succès¹¹⁸.

Toutefois, les protestants et les catholiques dans leurs mouvements d'évangélisation ont influencé la pratique du veuvage dans les hautes terres de l'Ouest et partant à Bamendjou.

b- Les raisons de l'intervention des missionnaires dans la pratique du veuvage

Plusieurs raisons justifient l'action des missionnaires face au veuvage qui pour eux était marginal, superstitieux et oppressif. Au premier plan, nous avons la chosification de la femme; les premiers missionnaires sont choqués par la

¹¹⁷ I.M. Kamdem, « les pratiques religieuses de l'Ouest-Cameroun : contribution à une ethnologie des cultes du terroir Bamiléké », Mémoire de Maitrise en Anthropologie, Université de Yaoundé I, 2001, p.52.

¹¹⁸ Ibid.

nudité des veuves, qu'ils jugent d'immorale. Ils trouvent en ces rites des pratiques inhumaines comme illustre le passage suivant :

Le sort de la femme africaine est des plus dignes de pitié ! Considérée comme un être inférieur dont la destinée est de subir les brutalités et les ignominies d'un esclavage déguisé, elle est l'objet d'un commerce honteux qui la livre au plus offrant. Les jeunes filles tombent ainsi fatalement dans les mains des riches qui sont anti-polygames et nos jeunes noirs chrétiens, ne pouvant se marier faute d'argent, se découragent dans l'inaction¹¹⁹.

En plus de cette chosification de la femme, on note les tortures, les brimades et les souffrances endurées par celle-ci pendant le veuvage. Selon eux, ceci traduit l'atteinte à la dignité de la femme. C'est ce que pense également I. Shahatsop lorsqu'il écrit : « le veuvage tel qu'il est pratiqué ne respecte pas la dignité qui devrait être réservé à un être humain créé à l'image et à la ressemblance de Dieu¹²⁰ ». L'alerte a été donc donnée aux missionnaires de faire sortir la femme de cette situation marginale, de lui faire comprendre qu'elle n'appartient pas à l'homme dont elle est la chose, mais qu'elle a une existence personnelle.

Un autre motif qui amène les missionnaires à réagir face au veuvage est la polygamie, fortement impliquée dans le veuvage d'autant plus qu'elle rend la durée du veuvage plus longue. Ceci a fait dire aux missionnaires que : « l'un des fléaux à combattre avant tout est la polygamie considérée comme un état d'esclavage »¹²¹.

Aussi, le veuvage est-il perçu par les missionnaires comme étant l'une des étapes importantes conduisant à la glorification des morts. C'est une forme d'idolâtrie, ce qui va à l'encontre des enseignements bibliques et constitue par conséquent un obstacle à leur mission. Cependant, il convient de souligner que ces conceptions missionnaires étaient erronées; car ils ne s'étaient pas imprégnés des religions du terroir. C'est d'ailleurs ce que souligne J.Mawinza lorsqu'il

¹¹⁹ Lomo Myazhion, *Sociétés et rivalités*, pp. 94-95.

¹²⁰ I.Sahatsop cité par R.Ayonta Tchinda, « Le veuvage chez les Ngyemba... », p.72.

¹²¹ A.L.Myazhion, *Mariage et domination française en Afrique Noire (1916-1958)*, Paris, L'Harmattan, 2001, p.88.

écrit que : « Until quite recently, missionaries translated cult by « ancestor worship ». Consequently, they condemned the practice as a mortal sin against the first commandment »¹²². En réalité, l'ancêtre n'est que l'intermédiaire des vivants auprès de Dieu. Tous ces facteurs expliquent pourquoi les missionnaires ont développé des stratégies pour venir à bout des traditions ancestrales des Africains en général et des Bamendjou en particulier, et de la pratique du veuvage.

c- Les stratégies utilisées par les missionnaires

Pour faire face aux coutumes ancestrales des Africains aux rangs desquels les rites de veuvage taxés de barbares, les missionnaires adoptent des stratégies diverses : les tournées pastorales, les mouvements d'évangélisation, la création des sixas et des internats et les propagandes.

Les missionnaires de la Société de Mission Evangélique de Paris (SMEP) font des propagandes en Europe afin de collecter le maximum de don matériel et financier pour l'avancée de leurs œuvres. Les tournées pastorales consistent à effectuer des visites afin de pouvoir contacter directement la population. Il s'agit en clair d'exercer une pression psychologique sur la population. C'est ce qu'essaye de souligner A.C.Lomo Myazhion lorsqu'il déclare :

Les premières conversions ne s'obtiendront pas toujours par persuasion, beaucoup plus par les pressions conjuguées des diverses sanctions divines et sociales. Menaces d'une mort douloureuse et d'une perte de l'âme, refus de faire bénéficier les réfractaires des œuvres sociales (santé et éducation) et de quelques avantages matériels (pétrole, savon, sel, etc.) quand ce n'était la dénonciation pour diverses raisons à l'administration¹²³.

Ces tournées pastorales n'étaient en fait que des astuces pour acheter ou pour corrompre la conscience des populations afin de pouvoir gagner leurs âmes à travers l'évangélisation.

¹²² J.Mawinza cité par R.Ayonta Tchinda, « Le veuvage chez les Ngyemba... », p.72.

¹²³ A.L.Myazhion, *Mariage et domination...*, p.88.

Pour assurer le succès du christianisme en terre camerounaise en général et à Bamendjou en particulier, les missionnaires s'activent premièrement à bousculer le paganisme. A cet effet, ils procèdent par un enseignement intense et profond de la bible, la prédication, les œuvres de charité et de santé. L'enseignement était privilégié car, il permettait à l'indigène de lire et d'apprendre la bible. Qu'en est-il des Sixas et des internats ?

Le sixa est une déformation du nom anglais 'sister' qui signifie sœur¹²⁴. Les missionnaires justifient la création des sixas par la nécessité d'aider la jeune fille à sortir de sa triste situation sociale. Au sixa, on apprenait à la jeune fille la couture, la broderie, la puériculture et surtout le catéchisme¹²⁵. Ce furent des centres sous la direction des religieuses missionnaires où les jeunes indigènes déjà promise au mariage, apprenaient à être de bonnes mères de familles chrétiennes¹²⁶. Les missionnaires espéraient par là, modifier le schéma traditionnel du mariage en éliminant par exemple les mariages précoces et les unions polygamiques. La monogamie était alors la seule forme de mariage autorisée¹²⁷.

A l'Ouest-Cameroun par exemple, le sixa fut remplacé par le *Dje*, sorte de rite qui consistait à maintenir la fille en claustration dans un coin de la maison maternelle sous la surveillance d'une coépouse de sa mère. La fille recevait ainsi des leçons de puériculture, de sexualité, la manière de gérer son ménage sans problème. C'était une école de savoir-faire et de savoir être¹²⁸.

Le tableau ci après illustre la présentation d'une fiche d'entrée au sixa.

¹²⁴R.L.Nnengué, « Le rite de veuvage... », p.57.

¹²⁵J ;Criaud, *Ils ont planté l'église au Cameroun, les Palatins 1890-1915*, Pub du centenaire, 1989, p56.

¹²⁶R.L.Nnengue, « Le rite de veuvage... », p.57

¹²⁷J. Criaud, *Ils ont planté l'église au Cameroun, les Palatins 1890-1915*, Pub du centenaire, 1989, p.57.

¹²⁸E. GHOMSI, « les Bamilékés du Cameroun... », p. 127.

Tableau 2: présentation d'une fiche d'entrée au sixa

Sixa de mission

de _____ Mois

De _____ 19 _____

N° du registre	Nom et Prénom	Village	Groupe ment	Situation	Nom et Prénom du Tuteur	Village	Groupe ment	Date d'entrée

Source : APA 10170/B Mariages-Sixas.

(Archives Nationales de Yaoundé).

Les missionnaires opéraient également par la création des internats pour les jeunes filles. Ces internats devraient permettre d'élever à la civilisation des jeunes filles indigènes, à en faire des femmes conscientes, et surtout de les soustraire pendant quelques années à l'atmosphère délétère des villages et exercer sur elle une influence continue et durable¹²⁹.

Le christianisme a eu un impact sur les rites car, comme toute pratique religieuse, il a son code de rites qu'il inculque à ses adeptes par le biais de la doctrine. On peut distinguer entre autre les rites de naissance suivie du baptême qualifié comme étant le moyen par lequel Christ tire un fidèle du péché. On peut aussi citer le rite de la messe et de la communion qui est le symbole du passage du fils vers le père, par la mort, la résurrection et l'ascension du Christ ; le rite du mariage qui unit les chrétiens dans la foi. Enfin, le rite de l'enterrement caractérisé par une liturgie qui rappelle l'acte salvateur du Christ¹³⁰.

Ainsi, les rites chrétiens sont compris comme une expression des réalités dynamiques du royaume. C'est pourquoi, les chrétiens font appel au « Benedictus » pour bénir quelques inventions¹³¹.

¹²⁹ A.L.Myazhion, *Mariage et domination française...*, pp.119-120.

¹³⁰ J. Mouroux, *Le mystère du temps*, Paris, Aubier, 1962, p.154.

¹³¹ H.Maurier, *Religieux et développement*, Marne, 1965, p.111.

En clair, il faut dire que l'installation du christianisme à Bamendjou a contribué à la division de cette société en deux camps. Il y existe dès lors le camp des croyants modernes, qui écoutent l'opinion de l'église qui condamne certaines pratiques traditionnelles et conseillent de les abandonner ; et celui des conservateurs constitué essentiellement des personnes âgées qui, traditionnalistes purs, se battent pour le maintien des pratiques traditionnelles.

Au total, l'introduction du christianisme dans la localité de Bamendjou a contribué à la modification de certains aspects du rite de veuvage. C'est ainsi qu'au lieu de porter une tenue du deuil de couleur noire ou bleue comme par le passé par exemple, certaines personnes portent plutôt le blanc.

2- L'influence des médias

La forte influence des médias dans les pays africains ont conduit les populations africaines à épouser les mœurs et comportements occidentaux. A bons échéants ou mal interprétés, la jeunesse africaine et partant, celle de Bamendjou essaye de se comporter pour la plupart aux habitudes occidentales.

La télédistribution par câble entraîne de nos jours la création d'identités nouvelles par la jeunesse camerounaise en contact avec les habitudes de l'occident. Au lieu de procéder par la transformation des modèles étrangers afin qu'ils soient compatibles aux modèles africains, l'on se rend compte par le rejet radical des normes propres à l'Afrique que sa culture est en train de disparaître. Ceci se rapproche de ce que pense Linton lorsqu'il dit que :

Lorsqu'une société emprunte à une culture étrangère certains modèles, ils sont en général transformés et retravaillés jusqu'à ce qu'ils soient compatibles avec le type de personnalité de base des débiteurs. La culture peut bien contraindre l'individu atypique à accepter des formes de comportements auxquelles il répugne, mais quand le comportement répugne à la société toute entière, c'est à la culture de s'incliner¹³².

¹³² R. Linton, *le fondement culturel de la personnalité*, Paris, Bordas, 1986, p. 127.

La télédistribution par câble va au-delà de cette acculturation de la jeunesse camerounaise qui s'aliène au fil du temps à force d'exposition aux chaînes étrangères. Il s'agit de l'oubli de soi dans l'autre, le « devenir-étranger ». L'aliénation des jeunes camerounais en contact via les médias avec les modèles culturels étrangers est indéniable. L'impact des chaînes occidentales sur le comportement des jeunes est un fait palpable.

S'il est vrai que la multiplicité des chaînes de télé est une source précieuse d'informations et de connaissances de toute nature, un instrument extraordinairement distrayant qui favorise la distribution du beau et du bien, il n'en demeure pas moins que ce moyen de communication abrutit et aliène assez souvent les jeunes. Nous pouvons convenir avec Hervé Bourges que :

De toute évidence, la télévision est celui des médias qui pose les problèmes les plus sérieux en matière d'information, de communication, d'éducation du public, de circulation internationale d'image du monde(...). C'est dans le domaine de la télévision, plus que dans tout autre qu'apparaît le danger d'une domination culturelle, avec les menaces qu'elle comporte pour l'identité culturelle¹³³.

Les médias impactent considérablement les comportements des jeunes qui trouvent pour la plupart que la meilleure manière de faire est celle de l'occident. Le veuvage est donc perçu par cette jeunesse comme une barbarie, une sauvagerie ancestrale qui mérite d'être bannie. Selon Judith Makoudjou, les rites de veuvage déshumanisent l'être humain, surtout la femme. Avant la colonisation, nos ancêtres les pratiquaient sur les femmes parce qu'elles étaient considérées comme des esclaves. Cette pratique est dépassée, nous sommes dans la modernité et la femme doit être respectée¹³⁴.

En somme, l'évolution du veuvage dans la localité de Bamendjou est le résultat d'une combinaison de faits à la fois endogènes et exogènes. Toutefois il

¹³³ H. Bourges et J. Gritti, *le village planétaire (l'enjeu de la communication mondiale)*, Dakar, NEA, 1986, pp.40-41.

¹³⁴ J.Makoudjou, 38 ans, coiffeuse et veuve, Bafoussam, entretien du 13 Avril 2015.

est important de souligner que les facteurs exogène et surtout le christianisme et les médias ont la plu grande part de responsabilité dans cette évolution. Ces facteurs ont contribué à l'aliénation et à l'acculturation profonde des camerounais, d'où la crise de l'être chez ce dernier. Il est donc important d'évaluer les changements et les permanences de cette pratique.

CHAPITRE IV : L'EVOLUTION DU VEUVAGE A L'EPOQUE COLONIALE ET POST COLONIALE

La société bamendjou a connu beaucoup de transformations tant dans ses structures que dans son organisation. Ces changements se sont aussi manifestés dans l'organisation et la gestion de certains évènements de la vie de cette communauté, notamment le veuvage. En effet, le veuvage dans la société bamendjou d'aujourd'hui n'est plus vu de la même façon qu'à l'époque précoloniale. Dès lors, à quels niveaux se sont produits ces changements et comment se caractérisent-ils ? Quelles sont les permanences ? Nous allons au cours de ce chapitre essayer d'y apporter les éléments de réponse.

I- LES MUTATIONS OBSERVEES DANS LE FOCK

Sous l'influence de la modernisation, certains aspects des rites de veuvage chez les Bamendjou ont connu des modifications.

1- Les relations entre la veuve et sa belle famille

De nos jours dans la localité de Bamendjou, les relations entre la veuve et sa belle famille pendant le *fock* se sont nettement améliorées. Ces relations ont connu un apaisement par rapport à la période précoloniale. Il faut dire qu'à cette époque, la veuve était tenue pour première responsable du décès de son époux par la belle famille. Lorsqu'un homme rendait l'âme, ses sœurs ne manquaient pas de dire que c'est à cause du mauvais traitement que lui infligeait sa ou ses femme(s). Avant, la femme était le plus souvent vue comme celle qui peut tout pour l'épanouissement de son mari, et donc, comme celle de qui dépend sa sécurité. C'est pourquoi, suite à son décès, ses frères et sœurs jetaient d'abord le dévolu sur son épouse¹³⁵. De nos jours, beaucoup ont compris que la mort est le chemin de tous et que mourir ce n'est pas une fatalité. Pour cela, on note de plus en plus le sens de l'humanisme dans la pratique du veuvage. Plus le temps passe, plus

¹³⁵ Mba Takoudjum, 60 ans environ, Notable Bamendjou, Bamendjou, entretien 12 Avril 2015.

cette pratique devient souple. C'est ainsi que la belle famille se soucie dans la plupart des cas de l'épanouissement de la veuve, plus que par le passé¹³⁶.

Le veuvage n'est plus à quelques exceptions près une scène d'accusation où la belle famille tient la veuve pour seule responsable de la disparition de leur frère et lui refuse toute possibilité de défense. Aujourd'hui, lorsqu'un homme vient à mourir, ses frères et sœurs et même ses parents disent tout simplement que Dieu a repris ce qu'il a donné¹³⁷.

La veuve chez les Bamendjou aujourd'hui n'est plus la veuve du passé qui était mise à l'écart de la prise des décisions relatives à la cérémonie des obsèques de son époux. Elle est au centre de toutes les décisions, ses avis sont pris en compte par sa belle famille¹³⁸.

En plus des relations entre la veuve et sa belle famille, beaucoup d'autres aspects de ces rites ont connu des modifications.

2- La disparition ou la perte de valeur de certains interdits

Au plan physique, la veuve d'aujourd'hui n'est plus celle de l'époque précoloniale qui procédait toute nue à la danse du veuvage. Elle n'a plus l'obligation de défaire sa coiffure, de marcher pieds nus, de ne pas se laver pendant toute la durée de la réclusion. Elle n'est plus obligée de s'asseoir à même le sol, de dormir sur les feuilles de bananier. Avec l'avancée de la technologie, beaucoup d'éléments se sont ajoutés au déroulement des obsèques. Ainsi, pour se rendre à la morgue pour la levée de corps par exemple, la veuve doit se laver et se vêtir comme elle l'aurait été le jour de son mariage. Ceci revient à dire qu'au plan physique la veuve d'aujourd'hui n'est plus physiquement sale comme par le passé où la veuve était tenue de se négliger le plus que possible pour montrer combien elle est éprouvée par le décès de son conjoint. A ce sujet, Lucie Makam¹³⁹ dit pour sa part que : « la veuve d'aujourd'hui est la « veuve moderne ». Ceci n'est

¹³⁶ Ibid.

¹³⁷ E. Bekam, 71 ans, Maçon, Bamendjou, entretien du 11 A VRIL 2015.

¹³⁸ S.Fogang, 55 ans, Menuisier, Bamendjou, entretien du 12 Avril 2015.

¹³⁹ L. Makam, 44 ans, Couturière, Bamendjou, entretien du 11 Avril 2015.

plus seulement pour nos sœurs qui vivent en ville, mais même ici au village, les choses ont évolué ».

Au plan alimentaire, la veuve n'est plus soumise à une alimentation rude comme par le passé. Elle est autorisée à manger normalement ; car on a compris que sa santé en dépend. L'on s'est rendu compte que cette manière de faire contribue davantage à fragiliser la veuve qui est pourtant déjà suffisamment stressée suite à la disparition de son conjoint. Puisque ce n'est même pas toujours aisé pour elle de manger, il arrive parfois qu'on la flatte pour qu'elle puisse l'essayer¹⁴⁰. Le plus grand nombre de nos informateurs nous ont fait comprendre que le veuvage dans la localité de Bamendjou de nos jours comporte moins de restrictions. La durée des rites a également subi des modifications.

3- La durée du *fock*

Aujourd'hui dans le village Bamendjou, les rites de veuvage sont de plus en plus simplifiés. Généralement, après la cérémonie d'inhumation, la veuve ou le veuf peut observer une période de réclusion à titre symbolique allant de deux jours à deux semaines en fonction de sa profession. Cette période de réclusion peut également aller au-delà de deux semaines selon le rang social du défunt. Cependant, quelque soit le rang social du défunt, la durée du veuvage n'est plus aussi longue qu'à l'époque précoloniale¹⁴¹.

Dans la perception bamiléké du couple, un homme et une femme qui s'unissent c'est d'abord une complémentarité de force. En perdant son conjoint, la femme perd une partie de ses forces. Ainsi, il est nécessaire qu'elle soit le plus rapidement possible libérée des rites de veuvage afin de pouvoir méditer sur des mesures à prendre pour assurer la lourde responsabilité que lui laisse son époux¹⁴².

Il faut également dire que la durée du veuvage a subi des modifications sous l'influence de la modernité. De nos jours, étant donné que la cérémonie des

¹⁴⁰ P. Chendjou, 71ans, Instituteur retraité, Bamendjou, entretien du 13 Avril 2015.

¹⁴¹ Ibid.

¹⁴² O.Toukam, 68 ans environ, Agriculteur, Bamendjou, entretien du 13 Avril 2015.

obsèques est parfois repoussée pour une raison ou une autre, après les obsèques, la veuve est aussitôt soumise au rite de lavage qui est celui de purification proprement dit.

A l'époque précoloniale, la durée du veuvage était subordonnée au nombre de femmes du défunt¹⁴³. Aujourd'hui la fréquence de la polygamie est de plus en plus réduite. En effet, il faut dire que la cherté du coup de vie oblige les hommes à ne plus contracter la polygamie. Cette situation explique également en partie le fait que la durée du veuvage aujourd'hui soit moins longue que par le passé¹⁴⁴.

On n'accorde plus trop de valeur au veuvage comme par le passé. Certaines femmes pensent que ces rites sont des rites sans valeurs qui visent encore à tenir la femme pour esclave de l'homme. Ceci explique en quelque sorte pourquoi ces rites sont soit faits avec beaucoup de légèreté, soit carrément rejetés. En fait avec l'influence du christianisme, la pensée suivant laquelle les morts ne sont pas morts a pris du recul. Du moins, il faut noter que pour les jeunes d'aujourd'hui, les morts sont morts et ça ne sert à rien de faire souffrir le survivant suite à la disparition de son conjoint, ceci étant donné qu'elle-même est appelée à mourir quoiqu'il en soit¹⁴⁵.

Au total, avec la modernité certaines séquences des rites relatifs au *fock* dans la localité de Bamendjou se sont modifiées. Le corps reste par exemple à la morgue jusqu'à ce que le maximum de proches soit présent. Les obligations de la vie professionnelles ont aussi contribué à la modification des séquences rituelles.

Le tableau ci-dessus illustre les mutations survenues dans la pratique du veuvage au fil du temps.

¹⁴³ Nous avons dit plus haut qu'à l'époque précoloniale, chaque femme représentait une semaine de veuvage en plus de la première semaine qui était celle du défunt.

¹⁴⁴ J. Takoukam, 67 ans, éleveur, Baméka, entretien du 16 Juillet 2014.

¹⁴⁵ J. Mafock, 58ans, commerçante, Bamendjou, entretien du 12 Avril 2015.

Tableau 3: Les modifications intervenues dans la pratique du fock

N°	Hier	Aujourd'hui
01	Climat tendu entre la veuve et sa belle famille après le décès de son conjoint.	Climat apaisé entre la veuve et sa belle famille.
02	Délabrement physique automatique de la veuve dès l'annonce du décès jusqu'à la fin du veuvage.	Veuve physiquement propre et même habillé au jour de la levée de corps comme si elle allait à la mairie.
03	Veuve soumise à un régime alimentaire rude.	Alimentation normale de la veuve.
04	Durée du veuvage longue et subordonnée au nombre de femmes du défunt.	Durée du veuvage abrégée, la fréquence de la polygamie ayant beaucoup chuté
05	Veuve mise à l'écart des décisions concernant les obsèques de son époux.	Veuve à la base des décisions relatives aux obsèques de son époux.
06	Soin du corps par la veuve ou par les membres de la famille et conservation du corps dans les troncs de bananiers.	Formalisation du corps et dépôt du corps à la morgue.
07	Tatouage de la veuve avec la cendre en signe d'impureté, pratique qui se répétait pendant toute la durée du veuvage.	Le tatouage à presque disparu. Dans le cas du veuvage de certains notables, on passe juste une couche de poussière sur le front de la veuve à titre symbolique (voire photo 1 et 2).

Source : entretien avec Mbo Tamekoung¹⁴⁶, Avril 2015

¹⁴⁶ Mbo Tamekoung, 72 ans, Notable Bamendjou, Bamendjou, entretien du 11 Avril 2015.

A partir de ce tableau comparatif de la pratique du *fock* à l'époque précoloniale et aujourd'hui, nous constatons que tous les éléments du rite ne ressortent pas. Ceci implique que s'il est vrai que la pratique du veuvage a subi des mutations, il n'en demeure pas moins que certains de ses pratiques demeurent encore incontournables de nos jours.

II- LES PERMANENCES DANS LA PRATIQUE DU *FOCK*

Il s'agit dans cette articulation de montrer que la pratique du *fock* malgré tout n'a pas décliné, mais que par certains de ses aspects, elle reste un héritage culturel qui nécessite d'être perpétué.

1- Le *fock* : un héritage culturel à perpétuer

La pratique du veuvage dans la localité de Bamendjou demeure d'actualité. Ceci implique que la tradition bamendjou voudrait toujours qu'une personne qui perde son conjoint ou sa conjointe se soumettent aux rites de veuvage, devant lui permettre de vaincre les effets néfastes de la mort et d'être réintégrée dans la communauté des vivants¹⁴⁷.

Malgré l'influence des facteurs divers, le veuvage est encore pour la plupart des Bamendjou, indépendamment de leur confession religieuse, de leur sexe et de leur statut matrimonial, une coutume ancestrale qu'il faut respecter et perpétuer à travers les générations futures. Il ressort des informations recueillies auprès de nos informateurs que ce rituel n'est pas une mauvaise pratique qu'il faut bannir, mais plutôt que c'est une pratique qu'il faut réglementer. Quoiqu'elles en souffrent le plus, les femmes se montrent le plus attachées à la pratique du veuvage qu'elles considèrent pour la plupart comme une tradition. Catherine Makoulo¹⁴⁸ pense par exemple qu'il est toujours important pour un survivant de faire le veuvage après la mort de son conjoint, afin de pouvoir épurer par les rites la souillure que lui laisse ce décès. En plus, le veuvage est une pratique culturelle que nous avons héritée de nos parents et

¹⁴⁷C. Maténé, 58 ans, Ménagère, Bamendjou, entretien du 12 Avril 2015.

¹⁴⁸C. Makoulo, 52ans, Couturière, Bamendjou, entretien du 13 Avril 2015.

pour cette raison, nous sommes tenus de la transmettre aux jeunes pour en assurer la pérennisation. A ce sujet, Mbé Soh Fowè affirme que :

On ne saurait renier sa culture ; car lorsqu'on perd ses valeurs culturelles, on perd également le sens de soi. Si tout n'est pas parfait dans nos traditions, ou nos coutumes, elles contiennent aussi des réponses à nos interrogations existentielles. Tout membre de la société devrait être bénéficiaire des mécanismes mis en place par la culture pour son épanouissement¹⁴⁹.

Les rites de veuvage sont nécessaires pour le survivant car, ils ont une fonction thérapeutique. Même si cette pratique est perçue par certains comme une violence, l'essentiel à retenir c'est que lorsqu'on soumet la veuve à un traitement rude, son attention est détournée de son malheur. Elle se concentre dès lors sur les souffrances que lui font endurer les officiantes. L'objectif des restrictions est de détourner l'attention de la veuve d'un chagrin qui lui serait insupportable¹⁵⁰. Marlyse Kouédjou, quant à elle, affirme que :

Abandonner notre tradition aujourd'hui revient à nous renier nous-mêmes. Le veuvage est une culture que nous ont laissée nos ancêtres. Nous devons la respecter ne serait ce que en leur mémoire. Nous sommes tout de même pour que le caractère violent de ce rituel soit revu, car il faut penser à la santé et à la sécurité de la veuve avant tout¹⁵¹.

Selon ce que nous a fait comprendre la presque totalité de nos informateurs, la souscription aux rites de veuvage est la moindre des choses que puisse faire un survivant suite à la disparition de son conjoint. Le pourcentage des personnes qui au travers des influences diverses rejettent ces rites est très réduit. C'est donc dire que le veuvage quoiqu'ayant évolué dans la localité de Bamendjou n'a pas décliné. En dehors du fait que le *fock* soit toujours de coutume à Bamendjou, il comporte encore des aspects jugés inchangés.

¹⁴⁹ M.Soh Fowè, 54ans, Notable Bamendjou, Bamendjou, entretien du 12 Avril 2015.

¹⁵⁰ Ibid.

¹⁵¹ E. Kouédjou, 74ans, Paysanne, Bamendjou, entretien du 12 Avril 2015.

2- Le rasage, le lavage et le tour du marché

Le rasage est encore chez les Bamendjou l'un des signes extérieurs du deuil. Chez la veuve il consiste non seulement à la débarrasser de sa chevelure, mais aussi des poils du pubis et des aisselles. Même s'il est vrai que le rasage est le rite le plus combattu aujourd'hui, à cause du fait que nos sociétés aient épousé les critères d'élégance, ce rite reste encore tenace dans la pratique du *fock* à Bamendjou. Les cas de réfractaires à ce rite sont rares. A propos du rite de rasage dans la pratique du veuvage à Bamendjou, Christine Malla¹⁵² affirme que : « le suffrage de celles qui se soumettent encore aux obligations du rite de rasage est toujours considérable ». Mbondji pour sa part pense que même si le manquement à ce rite n'a rien de néfaste en soi, les sœurs du défunt y trouvent les manifestations d'un manque de considération pour leur défunt frère.¹⁵³

Le rasage revêt un caractère de soumission à la mémoire du défunt. Il sert à marquer la douleur de la veuve car, il serait malveillant que la veuve se présente avec des cheveux bien tressés, si son élégance avait sa raison d'être du vivant de son époux. Pendant la période de deuil, elle demeure une congruité. Une chevelure soignée est signe de vie, or tel n'est pas le cas pour la veuve¹⁵⁴. Le rite de rasage dans le *fock* précède celui du lavage dont la pertinence demeure d'actualité.

D'après la quasi-totalité de nos informateurs, est l'étape la plus significative des rites de veuvage chez les Bamendjou. C'est d'ailleurs l'étape sans laquelle le veuvage n'a pas de sens¹⁵⁵. Toutes les personnes qui souscrivent aux rites de veuvage passent par cette étape. A travers le lavage le survivant se débarrasse de toute impureté et de toute souillure que lui a laissée le décès de son

¹⁵² C. Malla, 73 ans, Cultivatrice, Bamendjou, entretien du 13 Avril 2015.

¹⁵³ Mbondji, « Essai sur les rites relatifs au veuvage... », p.53.

¹⁵⁴ Ibid.

¹⁵⁵ Munetfo, 55 ans, Notable bamendjou, Bamendjou, entretien du 17 Aout 2014.

conjoint. Le lavage est d'autant plus important dans le veuvage que même les femmes qui refusent d'observer la réclusion l'effectuent¹⁵⁶.

Parlant de l'importance du veuvage dans le *fock*, P.Magne¹⁵⁷ affirme que pendant le lavage, l'officiante prononce des paroles de bénédiction et d'éloignement de la malédiction en ces termes : voici la prospérité, la santé, la paix que je déverse sur toi et ta famille tandis que la malédiction s'en va avec cette eau.

Le lavage s'effectue le plus la veille du jour du marché de la localité¹⁵⁸. Ainsi, après le bain rituel qui a de coutume lieu dans une rivière de la place, la veuve accompagnée de quelques membres de sa famille, et de sa première fille surtout, se rendent au marché le jour suivant pour faire le tour du marché. A propos, Soh Fowè nous informe que le tour du marché est une étape très déterminante dans la prise en charge de la veuve. Lorsque la veuve portant les signes extérieurs du deuil (le *makusa*¹⁵⁹, la tête nue) défile le jour du rassemblement de la population, cela laisse entendre à tout le monde qu'elle a perdu son soutien et par conséquent qu'elle est désormais nécessiteuse¹⁶⁰. Cette tenue que porte la veuve après le lavage sera désormais sa seule tenue qu'elle devra mettre, ceci pour une durée difficile à déterminer : c'est le port du deuil.

3- Le port du deuil

Dans la localité de Bamendjou, le port de la tenue du deuil comme par passé, apparaît encore de nos jours comme une tentative d'identification de la femme dépourvue de son époux. Il n'est pas l'apanage des membres de la famille, mais la veuve y est plus obligée que tout le monde. La durée du port de cet uniforme du deuil n'est pas fixe. Il peut aller jusqu'au delà d'un an. En effet, il faut dire qu'après un temps jugé raisonnable, la veuve sous l'égide du chef de

¹⁵⁶ J. Makam, 67 ans, Commerçante et veuve, Bamendjou, entretien du 22 Décembre 2014.

¹⁵⁷ P.Magne, 73 ans, Commerçante et veuve, Baméka, entretien du 22 Décembre 2014.

¹⁵⁸ Nous avons dit plus haut que le jour du marché chez les Bamendjou c'est le *djudjuku*. Par conséquent, le lavage s'effectue de coutume les jours d'avant et surtout le *shiièda* et le *djushu*.

¹⁵⁹ Ce terme désigne en bamendjou, la tenue du veuvage.

¹⁶⁰ M.Soh Fowè, 54ans, notable Bamendjou, Bamendjou, 12 Avril 2015.

la famille de son défunt mari enlève le *makusa*. Toutefois, la fin du port du deuil n'est pas synonyme de la fin du mariage, c'est plutôt une façon de dire que le deuil est passé, et que maintenant, on peut permettre à la veuve de jouir de certaines libertés¹⁶¹. Ainsi la veuve quitte la tenue du deuil et reste dans la concession de son défunt conjoint soit pour élever ses enfants, soit par le système de lévirat c'est-à-dire en épousant l'un des frères de son défunt mari.

Les photos ci après sont celles des veuves contemporaines du village Bamendjou. La photo1 est celle d'une veuve première épouse. La photo2 est celle d'une veuve deuxième épouse. Sur ces veuves et autour d'elles, on peut voir les signes du deuil et les objets utilisés pour la danse du veuvage en fonction de leur rang.

¹⁶¹ S. Machiè, 66 ans, ménagère, Bamendjou, 13Avril 2015.

Photo 1: Femme éplorée première épouse



Source : cliché Djouéla, Avril 2015

Photo 2: Femme éplorée deuxième épouse



Source : cliché Djouéla, Avril 2015

En sommes, la pratique du *fock* telle que vécue de nos jours à Bamendjou a évolué. Certains de ses aspects à savoir les relations veuves et belles familles, le tatouage, le délabrement physique etc., ont subi des modifications considérables. D'autres aspects par contre restent encore incontournables. Le *fock* quoique appliqué avec moins de rigueur, demeure une pratique culturelle à perpétuer à travers les générations futures.

CONCLUSION GENERALE

Nous arrivons au terme de notre travail portant sur « le veuvage et son évolution à Bamendjou de la fin du XVII^e au début du XXI^e siècle ». Il y a été question d'étudier les fondements du *fock* et sa pratique pendant la période précoloniale d'une part, et d'analyser l'origine des mutations que ce rituel a subi au fil des temps d'autre part. Pour répondre à cette préoccupation, nous nous sommes servie des sources écrites, des sources orales et des sources électroniques. Les informations récoltées ont été analysées à travers la méthode qualitative. Plusieurs faits majeurs ont été dégagés.

D'une part, nous avons relevé que le veuvage est un rite religieux qui a été institué pour permettre à un ou une survivant(e) de surmonter le chagrin suite à la disparition de son ou de sa conjoint(e). Il s'agissait à l'origine d'un rite de purification ayant pour but de débarrasser la veuve des souillures que lui laisse le décès de son ou de sa conjoint(e) et d'anéantir les effets néfastes de la mort.

D'autre part, le veuvage à l'époque précoloniale était très rude. Il comportait plusieurs étapes revêtant chacune une signification particulière. Ce rite était plus pratiqué par la femme que par l'homme. Pendant toute la période de réclusion, la veuve était soumise à une longue suite de privations qui ne prenait fin qu'avec le lavage.

Par ailleurs, nous avons pu établir que pendant les périodes coloniales et post coloniale, beaucoup de changements se sont opérés dans cette pratique. Ces changements relèvent non seulement des facteurs externes, mais aussi des facteurs internes. Au niveau interne, la coutume, la pauvreté, le contact entre les Bamendjou et les autres peuples, le caractère rude du veuvage en lui-même, constituent autant de facteurs qui ont contribué à la modification de certains de ses aspects. Toutefois, les résultats de nos enquêtes révèlent que les facteurs externes notamment le christianisme couplé aux médias, détient la plus grande part de responsabilité dans cette évolution.

Certes grâce à ce travail on est largement informé sur nombreux aspects des rites de veuvage chez les Bamendjou, mais il n'en demeure pas moins que des domaines comme l'importance économique du veuvage, sa dimension éthique et religieuse ainsi que son rôle dans la perpétuation de la culture peuvent encore faire l'objet d'un approfondissement réel.

SOURCES ET REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

A- Sources primaires

1- Sources d'archives

Archives Nationales de Yaoundé

APA 10170/B Mariage-Sixas(1945)

2- Sources orales

N°	Noms et Prénom	Age	Fonction	Lieu et Date
01	Bekam Ervis	67 ans	Maçon/veuf	Bamendjou, le 11 Avril 2015
02	Chendjou Bernard	61 ans	Enseignant	Bamendjou, le 17 Août 2014
03	Chendjou Pierre	72 ans	Instituteur retraité/veuf	Bamendjou, le 13 Avril 2015
04	Chiékam François	55 ans	Menuisier	Bamendjou, le 17 Août 2014
05	Feussi Jacob	63 ans	Planteur/veuf	Bamendjou, le 16 Juillet 2014
06	Foka Michèle	65 ans	Eleveur	Bamendjou, le 17 Août 2014
07	Fokou Richard	52 ans	Enseignant	Bamendjou le 12 Avril 2015
08	Feukoua Joseph	69 ans	Chasseur	Bamendjou, le 11 Avril 2015
09	KAMDOUM Justin	56 ans	Planteur/veuf	Bamendjou, le 11 Décembre 2014
10	Kamegne Marthe	66 ans	Ménagère/veuve	Bamendjou, le 12 Avril 2015
11	Kouétche Gérard	61 ans	Conducteur/veuf	Bamendjou, le 12

				Avril 2015
12	Mafock Jacqueline	58 ans	Commerçante/veuve	Bamendjou, le 12 Décembre 2014
13	Magne Pauline	73 ans	Commerçante/veuve	Bamendjou, le 22 Décembre 2014
14	Mahouékam	64 ans	Cultivatrice/veuve	Bamendjou, le 23 Décembre 2014
15	Makam Justine	67 ans	Commerçante	Bamendjou, le 16 Juillet 2014
16	Makam Lucienne	44 ans	Couturière/veuve	Bamendjou, le 11 Avril 2015
17	Makoudjou Jacqueline	38 ans	Coiffeuse /veuve	Bamendjou, le 13 Avril 2015
18	Mkoulo Christine	52 ans	Couturière/veuve	Bamendjou le 13 Avril 2015
19	Malla Collette	73 ans	Cultivatrice /veuve	Bamendjou, le 13 Avril 2015
20	Maténé Célestine	58 ans	Ménagère /veuve	Bamendjou, le 22 Décembre 2014
21	Masso Julienne	59ans	Infirmière/veuve	Bamendjou, le 12 Avril 2015
22	Mawa Monique	66 ans	Commerçante /veuve	Bamendjou, le 16 Juillet 2014
23	Mba Takoudjum	60 ans	Notable Bamendjou/veuf	Bamendjou, le 12 Avril 2015
24	Mbé Soh Chendjou	66ans	Notable Baméka	Bamendjou, le 18 Août 2014
25	Mbé Soh Fowè	54 ans	Notable Bamendjou	Bamendjou, le 12 Avril 2015

26	Mbo Tamekouong	72 ans	Notable Bamendjou	Bamendjou, le 11 Avril 2015
27	Munetfo	55 ans	Notable Bamendjou	Bamendjou, le 17 Août 2014
28	Takoukam Joseph	72 ans	Eleveur	Bamendjou, le 16 Juillet 2014
29	Toukam Etienne	79 ans	Agriculteur	Bamendjou, le 17 Août 2014
30	Signié Martin	65 ans	Agriculteur	Bamendjou, le 12 Avril 2015

B- SOURCES SECONDAIRES

1- Ouvrages spécialisés

- BINET J.C., *le mariage en Afrique noire*, Paris, la Palatine.1958
- BOURDIEU P., *La domination masculine*, Paris, Seuil, 1998.
- CHOMBART L., *image de la femme dans la société occidentale*, Paris, Payot, 1953.
- NGOA H., *Non ! la femme dans la société occidentale n'était pas opprimée*, Yaoundé, SOPECAM, 1975.
- NOUPA, *code de politesse bamiléké Ouest-Cameroun, les interdits, valeur de culture et le dynamisme*, Dschang 1986.
- RAYMOND D., *situation de la femme point de vue des églises chrétiennes*, INADES, 1985.
- THOMAS L. V., *Anthropologie de la mort*, Payot, Paris, 1976.
- THOMAS L. V., *Cinq essais sur la mort africaine*, Université de Dakar, 1968.
- TOUKAM D., *Histoire et Anthropologie du peuple Bamiléké*, Harmattan, Cameroun, 2001.

2- Ouvrages généraux

- ABEGA S.C., *L'Essani chez les Béti du Cameroun*, Yaoundé, CLE, 1985.
- CAZENEUVE J., *Sociologie du rite*, Paris, Collection Supérieure, PUF, 1971.
- DIOP C.A., *l'unité culturelle de l'Afrique noire domaine du patriarcat dans l'antiquité classique*, Paris, présence Africaine, 1959.
- DELAROZIERE R., *les institutions politiques et sociales des populations dites bamiléké*, Douala, IFAN, 1950
- HURAUULT J., *la structure sociale des bamiléké*, Paris, mouton et compagnie, 1962.
- KATTE KWAYEBLE E., *les institutions de droit public du pays bamiléké*, Paris, 1960
- KI-ZERBO J., *Histoires de l'Afrique noire d'hier à demain*, Paris, Hatier, 1978.
- NGONGO L.P., *histoire des forces religieuses au Cameroun, de la première guerre mondiale à l'indépendance (1916-1955)*, Paris, Karthala, 1985.
- NDONGMO J.L., *Le dynamisme Bamiléké(Cameroun)*, volume 1, Yaoundé, CEPER, 1981.
- PIRON F., *Le pouvoir de la femme au Sahel, analyse et discussions*, Montréal, centre sahel, 1931.
- PRADELLE-DELATOUR C. H., *le crâne qui parle, 2e édition de l'ethnopsychanalyse en pays bamiléké*, Cahors, EPEL, 1997.
- TARDITS C., *contribution à l'étude des populations Bamiléké de l'Ouest Cameroun*, Paris, Berger-Levrault, 1960.
- VIDROVICH C., *les Africains : histoire des femmes du XIXe au XXe siècle*, Paris, des Jonquière, 1994.

3- ARTICLES DE REVUES

- ABEGA S.C., « La vulnérabilité de la veuve chez les Bété », in *le veuvage au Cameroun*, Actes du symposium, MINASCOF, Yaoundé, 7-8 mars 1988.
- BOUKONGOU J. D., « la famille et l'abolition de la torture », in *intégrité physique et dignité humaine*, Etudes et Documents de l'APDHAC, Novembre 1998.
- LABURTHE-TOLRA P., « Yaoundé d'après Zenker », in *Annales de la Faculté des Lettres et des Sciences Humaines de l'Université de Yaoundé*, Volume I, 1970.
- NJOCK NJE, « Les rites de veuvage et leurs déterminants », in *le veuvage au Cameroun*, Actes du symposium, MINASCOF, Yaoundé, 7-8mars 1988.
- PENDA MELONE, « Rites de veuvage, approche psychodynamique », in *le veuvage au Cameroun*, Actes du symposium, MINASCOF, Yaoundé, 7-8mars 1988

4- THESE ET MEMOIRES

a- THESES

- CHENDJOU KOUATCHO J.J., « les Bamiléké de l'Ouest-Cameroun : pouvoir économique et société, 1850 – 1916 : la situation avant et après l'accentuation des influences européennes », Thèse de Doctorat du 3^e cycle, Université de Paris I, 1986
- FOTSO J., « Polygamie et religion chrétienne chez les Bamiléké de l'Ouest-Cameroun », Thèse de doctorat du 3^e cycle en droit canonique, Université de Strasbourg, 1978.

- GHOMSI E., « Les Bamiléké du Cameroun : essai d'étude historique des origines à 1920 », Thèse de doctorat de 3^e cycle, Université de Paris I, Sorbonne, 1972.
- MEBENGA TAMBA L., « Les funérailles chez les Ewondo: changements socioculturels, changements économiques et évaluation de l'esprit de solidarité », Thèse de Doctorat de 3^e cycle en Anthropologie, Université de Yaoundé I, 1994.

b- MEMOIRES

- AYONTA TCHINDA R., « Le veuvage chez les Ngyemba de l'Ouest-Cameroun, de la période précoloniale à 1960 : essai d'Analyse historique », Mémoire de Maitrise en Histoire, Université de Yaoundé I, 2005
- MATSINKOU L.J., « L'importance économique de la femme dans la société traditionnelle Bamiléké : le cas de Bamendjou : les faits historiques », Mémoire de maîtrise en histoire, Université de Yaoundé I, 1996
- MAWA M.C., « Bamendjou et les chefferies attenantes ! Un cas d'étude des relations inter chefferies des origines à 1905 », mémoire de maîtrise en histoire, Université de Yaoundé I, 2006.
- MBONDJI ENDJENGUELE, « Essai sur les rites relatifs au veuvage de la femme et son évolution chez les Pongo du Cameroun », Mémoire de Maitrise en Sociologie, Université de Yaoundé, 1974.
- MENDOUGA, « La dynamique du deuil au Cameroun : le cas des Béti », Mémoire de DES en Sociologie, Université de Yaoundé I, 2005.
- NGUELE EVINA M.J., « le veuvage féminin et les responsabilités parentales en milieu urbain. Enquête anthropologique dans la ville de Yaoundé », Mémoire de DES en sociologie, Université de Yaoundé I, 1978.

- TAMGHO, « les funérailles dans la chefferie Bandjoun (Ouest-Cameroun) : approche historique des origines au début de XXe siècle », mémoire de master II en histoire, Université de Yaoundé I, 2010.
- TSAMA C., « Le veuvage de la femme dans la tradition Bamiléké. Essai sur les rites de viduité chez les Bafou », Mémoire de DES en Sociologie, Université de Yaoundé, 1979.
- SIHAKA C., « La mort bamiléké : un essai d'enterrement chez les Bayangam », Mémoire de Maîtrise en Anthropologie, Université de Yaoundé I, 2004.

5- Dictionnaires et autres sources

- Dictionnaire universel 4^e édition, Hachette, Paris 2002.
- Dictionnaire nouveau petit Robert, édition 2009.
- *Guide méthodologique pour la rédaction des thèses, mémoires, ouvrages et articles*, Yaoundé, CEPER, 2006 (publié par le Département d'Histoire de la FALSH de l'Université de Yaoundé I).
- BEAUD M. et WEBER F., *guide de l'enquête de terrain, produire et analyser des données ethnographiques*, Paris, La Découverte, 2003.

6- Les sources électroniques

- Mémoireonline.com, consulté le 12Février 2015.
- « Rites et coutumes funéraires » *Microsoft Encarta 2011*[DVD], consulté le 12Février 2015.

TABLE DES MATIERES

SOMMAIRE.....	i
DEDICACE	ii
REMERCIEMENTS	iii
LISTE DES TABLEAUX.....	iv
TABLE DES PHOTOGRAPHIES	v
LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS	vi
TABLE DES FIGURES	vii
GLOSSAIRE	viii
RESUME	ix
ABSTRACT.....	x
INTRODUCTION GENERALE.....	1
RAISONS DU CHOIX DU SUJET	1
CADRE SPATIAL	2
CADRE TEMPOREL.....	5
REVUE DE LITTERATURE.....	8
PROBEMATIQUE.....	11
APPROCHE METHODOLOGIQUE	12
STRUCTURE DU TRAVAIL	14
CHAPITRE I : ORINE ETFONDEMENT DU <i>FOCK</i> A BAMENDJOU.....	16
I-ORIGINE DU VEUVAGE	16
1-Signification du terme <i>fock</i>	17
2- La mort : cause du veuvage	19
3- L'institution du veuvage.....	20
II- LES FONDEMENTS ET LE SENS DU VEUVAGE.....	23
1-Les fondements religieux.....	23
2-Le fondement social du veuvage.....	25
a-Le veuvage : un rite expiatoire pour le survivant.....	25
b-Neutralisation de la mort et purification du survivant.....	26
c-Le <i>fock</i> : un rite d'initiation et de réintégration pour le survivant	28
CHAPITRE II : LE VEUVAGE A BAMENDJOU A L'EPOQUE PRECOLONIALE..	31

I-LE VEUVAGE AVANT ET PENDANT L'INHUMATION	31
1-Le cas d'un veuvage féminin	31
a-La veuve dès le constat du décès	31
b- La première nuit de deuil	33
2-Le cas d'un veuvage masculin	35
a-Le veuf dès l'annonce du décès	35
b-La première nuit de deuil	35
c-Le veuf pendant l'inhumation	36
II-LES RITES PROPREMENT DITS.....	36
1-Le veuvage féminin	36
a-Les rites de <i>tcheut kwob</i> et du <i>neung fock</i>	37
b-Le don du divan et le <i>nghe fock</i>	39
c-Le lavage du veuvage et le port du deuil	40
2-Le veuvage masculin	43
CHAPITRE III : LES FACTEURS DE L'EVOLUTION DU VEUVAGE A BAMENDJOU A L'EPOQUE COLONIALE ET POST-COLONIALE	48
I – LES FACTEURS INTERNES DE L'EVOLUTION DU <i>FOCK</i> A BAMENDJOU	48
1-Les facteurs socioculturels.....	48
2-Les facteurs économiques.....	52
II-LES FACTEURS EXTERNES DE L'EVOLUTION DU <i>FOCK</i> A BAMENDJOU	53
1-L'influence du christianisme	54
a-L'introduction du christianisme	54
b-Les raisons de l'intervention des missionnaires dans la pratique du veuvage.....	54
c-Les stratégies utilisées par les missionnaires	56
2-L'influence des médias.....	59
CHAPITRE IV : L'EVOLUTION DU VEUVAGE A L'EPOQUE COLONIALE ET POST COLONIALE	62
I-LES MUTATIONS OBSERVEES DANS LE <i>FOCK</i>	62
1-Les relations entre la veuve et sa belle famille	62
2-La disparition ou la perte de valeur de certains interdits.....	63
3-La durée du <i>fock</i>	64
II-LES PERMANENCES DANS LA PRATIQUE DU <i>FOCK</i>	67
1-Le <i>fock</i> : un héritage culturel à perpétuer	67

2-Le rasage, le lavage et le tour du marché	69
3-Le port du deuil	70
CONCLUSION GENERALE	75
SOURCES ET REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES	77
TABLE DES MATIERES	84
ANNEXES	87

ANNEXES

UNIVERSITE DE YAOUNDE I

THE UNIVERSITY OF YAOUNDE I

N

ECOLE NORMALE SUPERIEURE



HIGHER TEACHER'S
TRAINING COLLEGE

DÉPARTEMENT D'HISTOIRE

DEPARTMENT OF HISTORY

Enquête réalisé par DJOUELA DE TALLA Marie Noel, étudiante en 5^e année Histoire dans le cadre d'un Mémoire de DIPES II sur "le veuvage et son évolution à Bamendjou de la fin du XVII^e siècle au début du XXI^e siècle".

INDENTIFICATION

N°

Noms et Prénoms :

Sexe Age

Situation matrimoniale : Marié (1) ; Célibataire (2) ; veuf ou veuve (3)

Religion : Catholique (1) ; Protestant (2)

.....

QUESTIONNAIRE SUR LE VEUVAGE

1. Qu'est ce que le veuvage ?
2. A quoi renvoie la notion de veuf ou de veuve ?
3. Comment se déroulait le *fock* avant l'arrivée des missionnaires ?
4. Quels sont les différents acteurs du veuvage ?
5. Y'a-t-il des interdits liés à la pratique du *fock* ?
6. Où se déroule généralement le *fock* ?

7. À quoi sert le *fock* ?
8. Quelles sont les différentes épreuves auxquelles sont soumises les veuves et les veufs pendant le *fock* ?
9. Est-ce qu'on peut se passer du *fock* ?
10. Qu'advient-il si l'on refuse de faire le *fock* ?
11. Comment comprendre la souffrance qu'endure la femme pendant le veuvage ?
12. N'y-t-il pas de divorce au plan coutumier après le décès du conjoint ?
13. La veuve peut-elle se remarier après le décès de son conjoint ? Si oui, avec qui ? pourquoi ?
14. Quelle a été l'attitude des missionnaires chrétiens vis-à-vis de cette pratique ?
15. Pensez-vous que le veuvage freine l'épanouissement de la femme ?
16. La pratique du veuvage s'accompagne-t-elle nécessairement des moyens financiers ?
17. Y a-t-il eu des mutations dans la pratique du *fock* ?
18. Quels peuvent être les facteurs qui expliquent ces mutations ?
19. Quelles sont selon vous des aspects de ce rite qui ont subi des modifications ?
20. Cette pratique mérite-t-elle d'être bannie ?

UNIVERSITE DE YAOUNDE I
UNIVERSITY OF YAOUNDE I
ECOLE NORMALE SUPERIEURE
HIGHER TEACHER TRAINING
COLLEGE
DEPARTEMENT D'HISTOIRE



REPUBLIQUE DU CAMEROUN
REPUBLIC OF CAMEROON

Paix – Travail – Patrie
PEACE- WORK- FATHERLAND

ATTESTATION DE RECHERCHE

Je soussigné, Pr. **Salvador EYEZO'O**, Chef de Département d' Histoire, certifie que l'étudiant(e) **DJOUELA DE TALLA MARIE NOEL**, Matricule **05Y291**, est inscrit(e) au niveau IV du Département d' Histoire et poursuit actuellement un travail de recherche sur le thème suivant :

LE RITE DE VEUVAGE A BAMENDJOU (OUEST-CAMEROUN) DES ORIGINES A 2013.

Sous la Direction du Dr. **TAGUE KAKEU Alexis** et sous la **supervision** du Dr. **SIGNIE Christophe**

Nous le (la) recommandons auprès des responsables des centres de documentation, Archives et toutes les Institutions de recherches nationales ou internationales en vue de lui faciliter la recherche.

En vue de quoi, la présente attestation lui est délivrée pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Yaoundé, le 05 MAY 2014



Le Chef de Département

Pr. Salvador EYEZO'O